

EXPÉDITEUR:
Lire et Ecrire Bruxelles
rue d'Alost 7
1000 Bruxelles

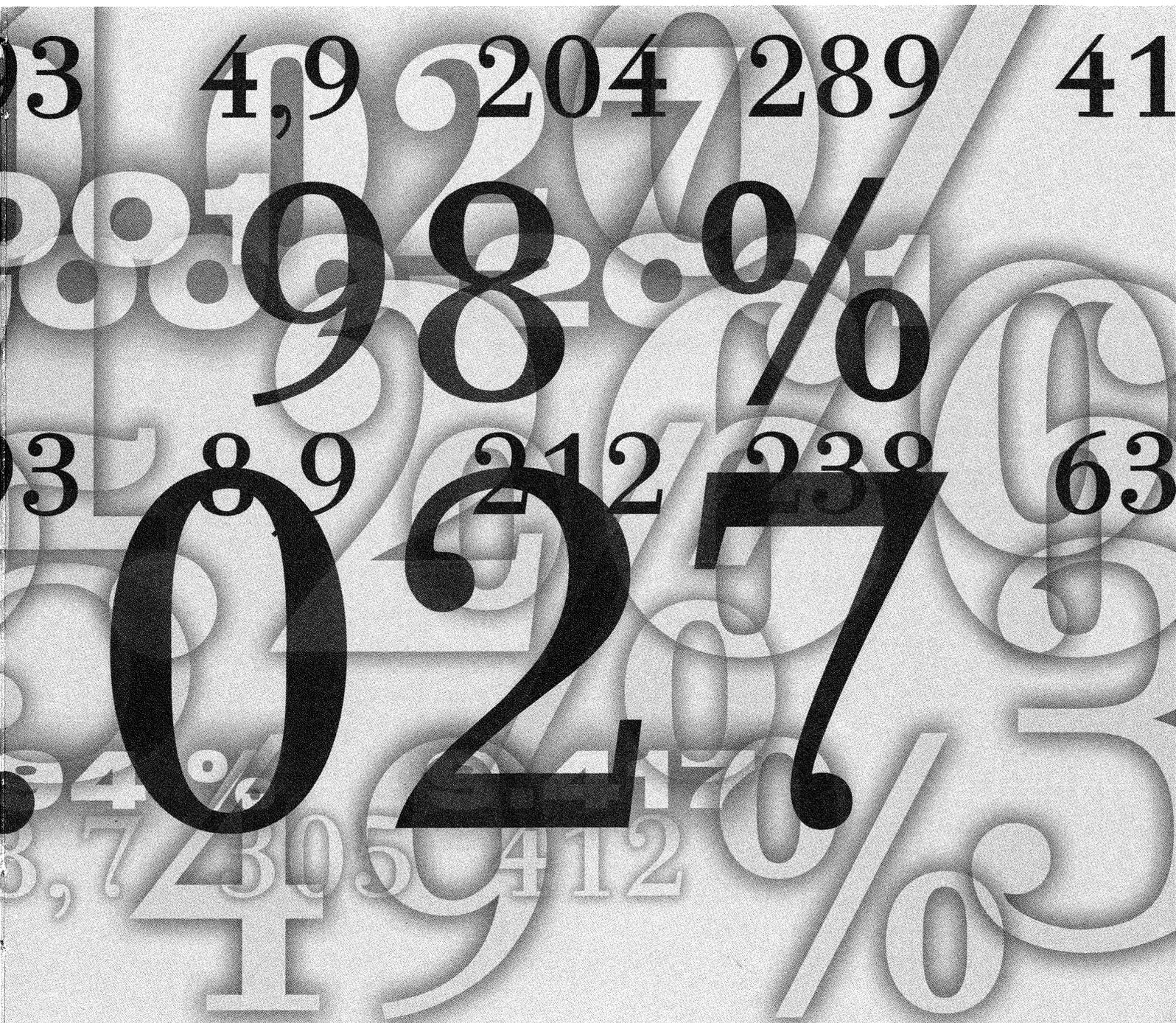
Belgique - België
P.P.
Bruxelles - Brussel X
BC 1528

Le journal de l'alpha

PÉRIODIQUE BIMESTRIEL - BUREAU DE DÉPÔT: BRUXELLES X

AVRIL-MAI 2002 • N°128

N° d'agrégation: P201024



Les chiffres de l'alpha

*L'alphabétisation en Communauté française de Belgique
(1990 à 2001)*

**Le Journal de l'alpha est publié
avec le soutien du Service de l'Education permanente
et du Service de la Langue française
(Direction générale de la Culture)
du Ministère de la Communauté française**



RÉDACTION: Lire et Ecrire Bruxelles
Rue d'Alost, 7 – 1000 Bruxelles
tél: 02/213 37 00 – fax: 02/213 37 01

COMITÉ DE RÉDACTION:

Nadia Baragiola
Catherine Bastyns (secrétaire de rédaction),
Marie Bietlot,
Anne Gilis,
Sylvie-Anne Goffinet (coordination et contact),
Helena Lockhart,
Véronique Raison,
Corinne Terwagne,
Annick Wuestenberg.
Rédaction de ce numéro: Catherine Bastyns,
sauf l'article *Statut, reconnaissance et financement
des associations* (Catherine Stercq)
et les *Positions de Lire & Ecrire* (collectif).

EDITEUR RESPONSABLE:

Alain Leduc – rue d'Alost, 7 – 1000 Bruxelles

ABONNEMENTS (6 NUMÉROS PAR AN):

Belgique: 12 € pour le réseau d'alphabétisation
et 17 € hors réseau à verser au compte
de Lire et Ecrire Bruxelles
n° 001-2316563-85
Etranger: 25 € (à payer par mandat postal)

Sommaire

Introduction	3
Méthode et validité de l'enquête ... et un tour d'horizon sur le champ de l'alpha	4
Liste des opérateurs, avec indication du public et de l'encadrement (enquête 2000-01)	6
Statut, reconnaissance, orientation principale et financement des associations	11
De 1990 à 2001:	
coup d'œil sur une croissance qui ne s'est pas faite en un clin d'œil	13
Les publics – Croissance 1990-2001	13
L'encadrement – Croissance 1990-2001	14
De 1990 à 2001: qu'est-ce qui change?	16
<i>Femmes et hommes</i>	16
<i>Etrangers et Belges</i>	17
<i>Age du public</i>	19
<i>Niveau d'études</i>	20
<i>Statut des apprenants selon leur source de revenus</i>	22
<i>Apprenants dans le cadre d'un Contrat de formation</i>	24
<i>Evolution du nombre d'apprenants auprès des différents types d'organisme</i>	26

(suite au verso)

Résultats de l'enquête 2000-01 30

Pour alléger la lecture, les résultats de l'enquête 2000-01 sont présentées ici de manière synthétique ou sous forme de schémas. Une annexe à ce Journal de l'alpha est disponible sur demande, comportant les données complètes (subdivision de certaines catégories, répartition sub-régionale pour la Wallonie, etc.).

1. Les apprenant(e)s	30
Répartition des apprenants en Communauté française	30
De nombreuses demandes de formation ont dû être refusées	31
Les apprenants étrangers: migrations anciennes, migrations récentes	31
La précarité des apprenants: un constat et des éléments de réponse	32
<i>Les actions intégrées</i>	32
<i>Les Contrats de formation</i>	33
Horaires de formation suivis... et organisés	33
<i>Les horaires légers</i>	34
<i>Les formations intensives</i>	34
<i>Peu de cours en soirée</i>	34
2. Les formateurs(trices) et les autres membres du personnel	35
Le volume du personnel: comparaison du nombre de personnes et du temps de travail presté	35
La place du bénévolat en alphabétisation	35
<i>Une contribution qui reste précieuse</i>	36
<i>La 'mixité' bénévoles / rémunérés: un critère de qualité</i>	36
<i>Temps de travail hebdomadaire des bénévoles, et 'longévité' dans l'organisme</i>	37
<i>Statut socio-professionnel des bénévoles</i>	37
Caractéristiques générales du personnel	37
<i>Une majorité de femmes</i>	37
<i>La différenciation des fonctions</i>	38
<i>Qualification du personnel</i>	38
<i>Un niveau antérieur généralement élevé...</i>	38
<i>... mais qui n'élude pas la nécessité de formations spécifiques</i>	38
<i>Orientation des études antérieures du personnel</i>	39
Le mode de financement des emplois comme révélateur de l'organisation du secteur et de son évolution	39

Les chiffres de l'alpha

L'alphabétisation en Communauté française de Belgique (1990 à 2001)

Lire et Écrire réalise depuis 1988 (soit 5 ans après sa création) une enquête annuelle auprès de l'ensemble des organismes de la Communauté française qui organisent **au moins une action d'alphabétisation**. Par alphabétisation nous entendons: apprendre à parler, lire, écrire, calculer, ... à des adultes, francophones ou non, n'ayant jamais été scolarisés ou n'ayant acquis aucun diplôme scolaire ni en Belgique, ni à l'étranger. Nous prenons également en compte les formations de base et les cours de français langue étrangère pour adultes scolarisés dans leur langue maternelle **pour autant qu'ils soient organisés par ces organismes d'alphabétisation**.

Il n'existe aucun autre recensement global de ces actions.

Cet *État des lieux* est pour nous un enjeu important. Il nous paraît primordial que le secteur de l'alpha puisse restituer une image fiable de ses actions. Pour les rendre plus visibles, pour les valoriser, et pour disposer d'éléments qui appuient nos revendications.

Ainsi cette enquête nous permet de mettre en évidence que des milliers de 'candidats apprenants' sont refusés à chaque 'rentrée' faute de places, que certains types de publics sont sous-représentés, que d'autres se retrouvent en alpha par défaut parce qu'ils ne trouvent pas ailleurs de réponse adéquate à leur demande, que de nombreux apprenants doivent se contenter de quelques heures de cours alors qu'ils souhaiteraient une formation intensive, etc.

Elle nous permet de montrer également que la problématique de l'alphabétisation mobilise chaque année des centaines de citoyens qui s'engagent bénévolement dans les projets, que l'offre de formation telle qu'elle existe actuellement est encore largement redevable de ce bénévolat, que tant ces bénévoles que les intervenants rémunérés ont besoin de formations, d'outils, de locaux, de matériel, etc.

Cette image de nos actions doit aussi nous aider à corriger nos représentations, souvent erronées parce que parcellaires, contribuer à l'analyse critique de notre fonctionnement. Et nous permettre d'envisager les réorientations ou les développements nécessaires, et cela tant au plan global que local.

Les efforts pour réaliser régulièrement cette enquête, pour y associer le maximum d'opérateurs, pour affiner les questions et améliorer la qualité des réponses et de leur traitement, n'ont pas été déployés en vain. Le fait de disposer de données fiables et à jour a été un atout important dans la reconnaissance progressive du secteur par les pouvoirs publics. Aucun d'entre eux - et ils sont nombreux à être concernés par l'alpha, de l'éducation permanente à l'insertion socio-professionnelle, en passant par l'intégration sociale, etc. - ne peut développer une politique structurelle s'il n'a pas une image claire des publics concernés (actuellement et potentiellement), de la qualité des opérateurs, des besoins des uns et des autres, et des budgets à engager. *A fortiori* si cette politique doit être concertée, s'intégrer avec celles d'autres pouvoirs publics.

De même, les opérateurs ne peuvent se contenter d'une connaissance impressionniste de leur public et des autres opérateurs du secteur s'ils veulent répondre adéquatement à des demandes spécifiques, ou proposer eux-mêmes des actions spécifiques. *A fortiori* si on veut assurer que, globalement, l'éventail diversifié et complémentaire des formations réponde aux demandes extrêmement diverses qu'on rencontre dans ce secteur.

Avec ce numéro spécial du *Journal de l'alpha*, nous avons voulu répondre à cette double exigence. Nous espérons que la diffusion élargie des "chiffres de l'alpha" contribuera à la réflexion et au débat sur les réalités actuelles du secteur, et aux orientations nouvelles à lui donner.

Méthode et validité de l'enquête

... et un tour d'horizon sur le champ de l'alpha

Le questionnaire de l'enquête quantitative 2000-01 a été adressé à 153 opérateurs d'alphabétisation, soit à tous les organismes connus de *Lire et Ecrire*. 112 l'ont complété avec des taux de réponse aux différentes questions généralement très bons; 11 nous ont donné, par téléphone, leur nombre d'apprenants et de formateurs. 30 n'ont pas répondu – pour de multiples raisons: refus pur et simple, non récolte de données par l'opérateur, surcroît de travail, absence de responsable au moment de l'enquête,...

On peut néanmoins se poser un certain nombre de questions sur la représentativité des répondants d'une part, d'autre part sur la valeur des données et de leur traitement – questions que nous synthétisons comme suit.

L'enquête est-elle représentative?

Les opérateurs participent à l'enquête sur une base volontaire. Rien ne les y contraint et ils n'y ont d'autre intérêt que celui de contribuer à la visibilité du secteur et d'en avoir le 'retour'. Le questionnaire peut leur fournir également l'occasion de constituer pour eux-mêmes une image plus précise de leur public et de leur fonctionnement.

Mais si c'est un outil qui ne pose pas trop de problèmes pour les organismes qui récoltent de toute façon ces données parce qu'ils doivent les transmettre aux pouvoirs publics qui les financent, il est lourd pour les plus petites associations, celles subventionnées via des dispositifs qui n'exigent pas une telle précision statistique, ou pour les organismes où le pôle 'alpha' est très imbriqué dans les autres activités.

Reste donc à savoir quel est le 'poids' réel de ceux qui n'y répondent pas.

Depuis la première enquête (fin des années '80) jusqu'en 98-99, la collecte des données a en fait été, sauf exception, organisée exclusivement par les régionales de *Lire et Ecrire*. Ceci peut soulever certaines difficultés lorsqu'on analyse l'évolution du secteur: les résultats fluctuent selon qu'une régionale a disposé de plus ou moins de ressources pour animer son réseau ou qu'elle a consacré plus ou moins d'énergie à mobiliser (et aider) les opérateurs pour qu'ils participent à l'enquête. Autrement dit, les résultats de cette période reflètent certes l'évolution réelle du nombre d'apprenants et de formateurs, mais sont affectés par le taux de participation à l'enquête. Depuis 2 ans, les données sont récoltées par la structure de coordination générale en collaboration avec les régionales pour permettre, en joignant les forces de tous, de réduire au maximum les variations.

Ces dernières années, un complément d'enquête (par téléphone) a été réalisé auprès des opérateurs qui n'avaient pas renvoyé le questionnaire, afin qu'ils communiquent au moins le nombre d'apprenants et d'intervenants engagés dans les projets (cf. les données en italiques dans la liste des opérateurs).

Pour 2000-01, le nombre d'apprenants recensés de cette manière représente moins de 8% de l'ensemble; la proportion des formateurs, moins de 4%.

Le fait que la participation à l'enquête soit volontaire ne constitue donc pas un obstacle¹.

Cette enquête porte principalement sur le réseau associatif

Pour être complète, l'enquête devrait concerner le public et l'offre de formation en alphabétisation, formation de base et FLE pour personnes peu scolarisées de tous les organismes offrant aux adultes ces types de formations.² Outre les associations d'initiative privée (asbl ou associations de fait), il convient donc d'y associer ces acteurs du système formel d'éducation des adultes que sont les écoles de promotion sociale³, ainsi que d'autres opérateurs publics ou parapublics (généralement communaux ou para-communaux) tels que les CPAS, les ALE, les régies de quartier, les missions locales, les centres et foyers culturels, les services et centres pour l'accueil et l'intégration des immigrés, etc. – certains de ces opérateurs ayant d'ailleurs pris aussi la forme de l'asbl.

1. Ceci ne vaut toutefois que pour le réseau associatif; il en va autrement en ce qui concerne le réseau formel d'enseignement.

2. *Lire et Ecrire* a réalisé en 1999, à l'occasion de la première Rencontre internationale "Alphabétisation, Francophonies, Pays industrialisés", un État des lieux dans lequel l'alphabétisation est resituée dans le contexte global de la formation des adultes et de l'éducation en général. Nous sommes chargés de sa mise à jour régulière (prochaine publication en mai 2002). Les données récoltées à cet effet proviennent de différentes sources (Institut national de statistiques, Ministère de l'éducation, Offices régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle, Formation des Classes moyennes, etc.) et correspondent donc aux critères de ces organismes. Elles ne fournissent évidemment pas les réponses à toutes les questions de l'enquête annuelle de L & E.

3. On pourrait au même titre invoquer que les CEFA (Centres d'Éducation et de Formation en Alternance) devraient être pris en compte, puisqu'ils rencontrent effectivement la problématique de l'illettrisme des jeunes adultes au-delà de la scolarité obligatoire: parmi leurs élèves de 18 à 25 ans, 39% ont au mieux le CEB, dont 10% n'ont jusque là pas de diplôme du tout. Mais outre le fait que les CEFA n'organisent pas systématiquement des formations en alpha ou remise à niveau des compétences de base, leur orientation principale les situe plus dans la formation initiale que dans la formation continuée des adultes: un élève peut en effet poursuivre l'enseignement en alternance au-delà de 21 ans, mais non pas intégrer ce type d'enseignement s'il n'y a pas participé précédemment.

Par rapport à ce dernier groupe, nous pouvons dire que l'enquête est aussi représentative que pour les associations d'initiative privée. Lorsque de tels opérateurs développent un projet d'alpha, ce qui est généralement récent, ils entrent par la force des choses dans un réseau de partenariat avec les associations déjà actives sur le terrain, notamment les régionales de *Lire et Ecrire*. Sous-traitances, formation des formateurs, prêt de matériel pédagogique, participation commune à des coordinations (parcours d'insertion, plan social intégré, etc.),...: dans le cadre de ces échanges, ces opérateurs publics ou parapublics sont amenés à participer à l'enquête au même titre que les associations.

Il en va autrement des écoles de promotion sociale. Celles-ci ont leurs programmes, leurs enseignants et une organisation institutionnelle qui ne requiert pas nécessairement la coopération avec d'autres acteurs sur le terrain. Que celle-ci existe ou non dépend donc de la volonté des directions, de certains enseignants... et également de celle des autres opérateurs de créer des liens avec le système formel d'éducation des adultes. De telles coopérations existent et sont généralement fructueuses, mais elles restent rares.

Ne sont donc reprises dans notre enquête que les écoles de promotion sociale avec lesquelles le réseau *Lire et Ecrire* a des relations d'échange et de coopération régulières. Six écoles ont répondu à l'enquête complète en 2000-01, dénombrant 359 étudiants.⁴ C'est peu au regard de la soixantaine d'établissements qui organisent ou sont susceptibles d'organiser les formations concernées par l'enquête. Mais pas si mal par rapport aux 16 écoles qui organisent réellement des cours d'alpha.

L'enquête n'additionne-t-elle pas des éléments de nature différente?

Le champ de l'alphabétisation est si diversifié que des chiffres globalisés restituent imparfaitement les différents cas de figure. Que signifie la participation d'un nombre donné d'apprenants, quand ici elle représente une fréquentation intensive, là quelques heures de cours par semaine; quand il s'agit ici de personnes déjà scolarisées apprenant le français, là de personnes qui peinent à lire quelques mots ou à tracer une lettre...

Cette réserve, qui s'applique de manière générale à toute statistique, est particulièrement cruciale en alpha. Les 10.027 apprenants recensés en 2000-01 ne constituent en effet pas *un* public, mais différents publics, avec différentes pratiques de formation – de même que les organismes qui ont participé à l'enquête correspondent eux aussi à des types diversifiés, avec des histoires, des acteurs, des objectifs, des reconnaissances officielles, etc. très différents. Au-delà des chiffres globaux, il faut donc s'attacher aux catégories plus fines et aux corrélations qui permettent de voir de quoi et comment se constitue cet ensemble bigarré.

Pour pouvoir établir des relations entre plusieurs facteurs et ainsi affiner nos analyses, nous avons modifié notre base de données, ce qui nous permet de donner une meilleure image de notre secteur. Un exemple. Les femmes représentent actuellement 58% du public de l'alpha. Là où nous n'aurions précédemment pu que comparer les situations régionales ou sous-régionales (la sur-représentation des femmes est encore plus forte à Bruxelles qu'en Région wallonne, etc.) ou l'évolution dans le temps (cette sur-représentation existait déjà en 1990, mais elle s'est amplifiée), nous pouvons maintenant préciser que près du quart des opérateurs accueillent exclusivement des femmes et que le quart des apprenantes suivent leur formation auprès de ces organismes exclusivement féminins. Quelle que soit la position qu'on adopte à cet égard, une telle information donne assurément plus matière à réflexion qu'une statistique globale.

4. Par ailleurs 2 écoles ont répondu à l'enquête par téléphone, en renseignant 531 étudiants (nombre qui peut laisser supposer que le critère pris en compte est en réalité plus large que la participation aux cours concernés par l'enquête).

Liste des opérateurs, avec indication du public et de l'encadrement (enquête 2000-01)

Dans la liste ci-après figurent tous les opérateurs (123) qui ont communiqué leurs données pour l'année 2000-01.

La majeure partie d'entre eux (112) ont répondu à la totalité de l'enquête de *Lire et Écrire* (chiffres en gras dans les colonnes "Enq."). Certains opérateurs n'ayant pu y répondre (11) ont néanmoins indiqué le nombre d'apprenants et le personnel lors d'une enquête complémentaire par téléphone; leur nom est en italiques, ainsi que les chiffres communiqués (dans les colonnes "Tél."). Ils sont donnés à titre indicatif, mais ne sont pas inclus dans le traitement statistique qui concerne donc 10.027 apprenants et 886 membres du personnel (432 rémunérés et 454 bénévoles).

TABLEAU 1: OPÉRATEURS

	Apprenants		Rémunérés		Bénévoles	
	Enq.	Tél.	Enq.	Tél.	Enq.	Tél.
BRUXELLES						
LIRE ET ECRIRE BRUXELLES	0		8		0	
Alpha-Signes	43		5		0	
Amis de l'Étincelle (les)	28		1		0	
Animation Prévention Socio-Culturelle	19		0		2	
Arc-en-ville	30		0		4	
Ateliers du Soleil	259		14		0	
Cactus (le)	95		5		0	
Caria	110		4		15	
CATI (le)	60		0		14	
CEDAS	42		2		0	
Centre Culturel d'Evere (Alpha Evere)	64		1		11	
Centre d'Entraide de Jette	256		2		17	
Centre du Jardin des Olives	29		0		8	
Centre Social (Rue Haute)	180		0		8	
Centre Social du Béguinage (le)	204		1		17	
Centre Swinnen: Maison de Quartier Nord	79		4		2	
CIRE	294		4		4	
CASG de la Ligue des Familles / La Rosée	10		1		0	
Collectif Alpha	-		37		0	
Collectif Alpha Forest	243		-		-	
Collectif Alpha Molenbeek	260		-		-	
Collectif Alpha Saint-Gilles	203		-		-	
Ctre Anderlechtois de Formation (ex Mission locale d'Anderlecht)	12		3		0	
Entraide et Culture	87		1		1	
EPFC (Promotion sociale)	70		9		0	
GAFFI	130		10		1	
Groupe Alpha Service Social Cureghem	41		0		5	
Institut Kurde de Bruxelles	50		1		1	
ISPAT (ex Turk Danis)	71		6		0	
Kiosque (le)	21		1		1	
Maison de la Solidarité	58		5		0	
Maison de Quartier d'Helmet	119		10		1	
Maison de Quartier le Pavillon	26		0		1	

Opérateurs

	Apprenants		Rémunérés		Bénévoles	
	Enq.	Tél.	Enq.	Tél.	Enq.	Tél.
BRUXELLES (suite)						
Maison d'Entraide pour le développement soc.	16		0		1	
Maison en Couleurs (la)	68		3		3	
Maison Mosaïque Etterbeek (Vie Féminine)	101		2		6	
Maison Sociale d'Evere (la)	55		1		0	
NADI	39		2		3	
Oranger (L')	12		1		0	
Piment (le)	106		9		0	
Porte Verte (la)	101		2		12	
Proforal	79		10		0	
QUEF	15		2		0	
SADIEL (ex Wolu-Services)	23		0		2	
SAMPA	115		5		0	
Service d'Accompagnement de Bruxelles	8		2		0	
SIMA Bruxelles	76		2		0	
Voix des Femmes (la)	192		5		4	
Bruxelles in - hors enquête	4.199	0	181	0	144	0
Total Bruxelles (sans ADEPPI à Bruxelles)	4.199		181		144	
Nombre d'opérateurs in - hors enquête	45	0				
BRABANT WALLON						
LIRE ET ECRIRE BRABANT WALLON			9			
Formation intensive à Nivelles	25				5	
Formation intensive à Jodoigne	30				3	
FLE intensif à Nivelles	18				0	
FLE intensif à Tubize	13				0	
Groupe local de Braine-l'Alleud	24				9	
Groupe local de Braine-le-Château	7				4	
Gr. Loc. de Céroux-Mousty (Ottignies-Louvain-la-Neuve)	13				5	
Groupe local de Nivelles	34				10	
Groupe local de Ottignies	7				4	
Groupe local de Rixensart	14				7	
Groupe local de Villers-la-Ville	5				3	
Groupe local de Waterloo	14				4	
ALPHA TUBIZE	80		0		22	
CADRECI ASBL	22		1		0	
COLLECTIF DES FEMMES	100		3		2	
CRABE	77		2		2	
FOYER CULTUREL DE GENAPPE	10		0		1	
FOYER CULTUREL DE ITTRE		2		0		2
REGIE DE QUARTIER NIVELLES		10		2		2
Brabant wallon in - hors enquête	493	12	15	2	81	4
Total Brabant wallon	505		17		85	
Nombre d'opérateurs in - hors enquête	6	2				

Opérateurs

	Apprenants		Rémunérés		Bénévoles	
	Enq.	Tél.	Enq.	Tél.	Enq.	Tél.
CENTRE BORINAGE						
LIRE ET ECRIRE CENTRE BORINAGE Dont à La Louvière: Groupes Alpha, Groupes FLE; et groupes locaux décentralisés: à Bois du Luc, St-Vaast, Trivières et dans une régie de quartier.	170		8		4	
CIEP MOC Mons	33		1		6	
<i>ECOLE D'ALPHABETISATION MONS - BORINAGE</i>		200		10		
FORMAT 21 (Promotion sociale)	105		-		0	
LIGUE DES FAMILLES - école d'alphabétisation asbl	155		4		8	
MAISON DES JEUNES Soignies	27		1		2	
VIE FEMININE Fédération de Mons	8		1		1	
Centre Borinage in - hors enquête	498	200	15	10	21	0
Total Centre Borinage	698		25		21	
Nombre d'opérateurs in - hors enquête	6	1				
CHARLEROI						
LIRE ET ECRIRE CHARLEROI Dont Groupes internes Alpha, FLE à Gilly, CERESSA, et groupes externes, seul ou en partenariat: à Aiseau-Presles, Charleroi, Marchienne-Docherie et à la Prison de Jamioulx.	639		23		7	
ACCUEIL ET PROMOTION DES IMMIGRES asbl	246		6		4	
CONTREPOING	20		1		1	
CTRE DE RESSOURCES COMMUNAUT. (CPAS) Dampremy	8		1		0	
ECOLE INDUSTRIELLE DE JUMET (Promotion Sociale)	27		4		0	
SERVICE D'ENTRAIDE GILLY	7		1		2	
SIMA Charleroi (ex Turk Danis)	25		3		0	
UNIVERSITE DU TRAVAIL Charleroi (Promotion sociale)	42		3		0	
VIE FEMININE - Fédération de Charleroi	70		1		10	
<i>VIE FEMININE - Fédération de Thuin</i>		5		0		1
Charleroi in - hors enquête	1.084	5	43	0	24	1
Total Charleroi	1.089		43		25	
Nombre d'opérateurs in - hors enquête	9	1				
HAINAUT OCCIDENTAL						
LIRE ET ECRIRE HAINAUT OCCIDENTAL Dont Groupes à Ath, Frasnes-lez-Anvaing, Leuze-en-Hainaut, Mouscron, Péruwelz, Tournai	309		8		17	
CIEP du MOC Ath	38				6	
CIEP du MOC Mouscron	34				2	
CIEP du MOC Tournai	23				7	
Hainaut occidental in - hors enquête	404	0	8	0	32	0
Total Hainaut occidental	404		8		32	
Nombre d'opérateurs in - hors enquête	4	0				

Opérateurs

	Apprenants		Rémunérés		Bénévoles	
	Enq.	Tél.	Enq.	Tél.	Enq.	Tél.
LIÈGE - HUY - WAREMME						
LIRE ET ECRIRE LIEGE-HUY-WAREMME Dont antennes à Liège: rue St-Laurent, Vieille-Montagne et Perron (Sclessin), et hors de Liège: à Clavier, Hamoir, Hannut, Huy et Ouffet.	325		14		21	
ACTION SOCIALE DU BERNALMONT asbl	25		3		14	
AIDE AUX PERSONNES DEPLACEES - Huy		7		0		1
AIDE AUX PERSONNES DEPLACEES Liège	122		4		4	
AIDE ET RECLASSEMENT - Service enseignement		19				
CELA (Cellule d'alphabétisation du GASS)		40		4		2
CENTRE CULTUREL DE ENGIS		2		1		0
CENTRE MULTIMEDIA DON BOSCO asbl	18		1		0	
CHARLEMAGN'RIE (LA) asbl	57		5		0	
CPAS DE BLEGNY	32		1		1	
ECLAT DE RIRE	18		2		3	
ECOLE DE DEVOIRS ET D'ALPHABETISATION Amay	18		3		0	
GROUPE ALPHA - Ecole fondam. communale de Droixhe	18		0		1	
LA BOBINE asbl	98		4		0	
LA MARGUERITE asbl	17		2		3	
MA CAMPAGNE - Maison de quartier du CPAS de Visé	3		1		0	
SAINTE WALBURGE asbl	29		2		0	
SERV. SOCIAL DE L'AUMONERIE DES ETRANGERS asbl	45		1		0	
SERV. SOCIAL DES ETRANGERS DE LIEGE asbl	29		5		3	
SERV. SOCIAL DES ETRANGERS DE LIEGE Coordin. des services sociaux	56		2		0	
TELESERVICE FLEMALLE	2		0		1	
Liège-Huy-Waremme in - hors enquête	912	68	50	5	51	3
Total Liège-Huy-Waremme	980		55		54	
Nombre d'opérateurs in - hors enquête	17	4				
LUXEMBOURG						
LIRE ET ECRIRE LUXEMBOURG dont antennes à Arlon, prison d'Arlon, Banalbois, Barvaux-sur-Ourthe, Bastogne, Bertrix, Florenville, Freylange, La Roche-en-Ardenne, Marche-en-Famenne, Neufchâteau, Tellin, Vielsalm et Virton: L&E seul ou en partenariat.	518		17		24	
Luxembourg in - hors enquête	518		17		24	
Total Luxembourg	518					
Nombre d'opérateurs in - hors enquête	1	0				
NAMUR						
LIRE ET ECRIRE NAMUR (dont "Quartiers")	20		6		2	
A L'OVRADGE (EFT - CPAS de Ciney)	23		1		0	
ALPHA 5000	199		9		3	
ANDEN ALPHA (Commune d'Andenne)	36		1		0	
CARREFOUR asbl		40		10		
CPAS de SOMBREFFE	15		1		0	
CENTRE D'ACTION INTERCULTURELLE de la Prov. de Namur	142		3		2	
ECOLE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE (Promotion sociale)	58		3		0	
ESPACES asbl (EFT)	73		3			
FARANDOLE (LA) asbl (Centre d'éducation sociale)	40		1		18	

Opérateurs

	Apprenants		Rémunérés		Bénévoles	
	Enq.	Tél.	Enq.	Tél.	Enq.	Tél.
NAMUR (suite)						
GROUPE ALPHA GEMBLOUX asbl	96		1		18	
GROUPE CREDIT asbl	14		2		2	
ILFOP (Promotion sociale)	57		2		0	
IPES (Promotion sociale)		170		-		0
LA FOURMILIERE	11		1		3	
LE TREMLIN asbl	50		2		0	
SAMBRE ALPHA asbl	33		3		0	
VIE FEMININE Namur	65		3		6	
Namur in - hors enquête	932	210	42	10	54	0
Total Namur	1.142		52		54	
Nombre d'opérateurs in - hors enquête	16	2				
VERVIERS						
LIRE ET ECRIRE VERVIERS Dont antennes à Verviers, Dison, Herve, Malmedy, Spa et à la prison de Verviers - L&E seul ou en partenariat.	267		12		8	
IPEPS (promotion sociale)		361		-		0
OPTIONS asbl	90		3		12	
PREVENTION ET AIDE A LA JEUNESSE asbl "LA PAGE"	19		3		0	
SIMA VERVIERS asbl (ex Turk Danis)	29		6		1	
VIE FEMININE Verviers	22		0		2	
Verviers in - hors enquête	427	361	24		23	0
Total Verviers	788		24		23	
Nombre d'opérateurs in - hors enquête	5	1				
L&E Wallonie (coordination)						
Wallonie in - hors enquête	5.268	856	219	27	310	8
Total Wallonie (sans ADEPPI en Wallonie)	6.124		246		318	
Nombre d'opérateurs in - hors enquête	65	11				
ADEPPI						
ADEPPI à Bruxelles Dont groupes dans les prisons de Forest et St-Gilles		325				
ADEPPI en Wallonie Dont groupes dans les prisons de Andenne, Mons, Namur, Tournai		235				
Total ADEPPI (ADEPPI a répondu à l'enq, mais sans ventiler Bxl / Wallonie)	560		23		0	
L & E Communautaire (coordination)						
	0		9		0	
TOTAL COMMUNAUTÉ FRANÇAISE						
Communauté française in - hors enquête	10.027	856	432	27	454	8
Total Communauté française	10.883		459		462	
Nombre d'opérateurs in - hors enquête	112	11				

Statut, reconnaissance, orientation principale et financement des associations

Depuis l'an dernier, nous avons intégré à notre enquête des questions concernant les opérateurs. Il nous semble en effet important de pouvoir appréhender non seulement les profils des apprenants et des formateurs mais également celui des organismes. Et notamment leur statut, leur domaine principal d'activités, leur reconnaissance ou non par les pouvoirs publics, les montants de leurs financements et leurs sources.

Statut

Sans surprise, 82% des organismes qui ont répondu à notre enquête sont des asbl ou des associations de fait. Viennent ensuite (11%) des organismes liés à des pouvoirs publics communaux (centres culturels, bibliothèques publiques, CPAS,...), puis les écoles de promotion sociale (7%). Celles-ci ne sont pas concernées par les questions suivantes, qui s'adressent exclusivement aux associations.

Orientation principale des associations

Nous avons demandé aux associations de définir leur domaine principal d'activité, puis d'indiquer l'ensemble des activités organisées par l'association.

Si 25% se définissent comme des associations d'alphabétisation, 32% se définissent d'abord comme associations d'éducation permanente ou de développement communautaire, 15% comme services sociaux, 11% comme associations d'insertion socio-professionnelle, 9% comme associations de jeunes, 4% comme associations culturelles et 4% comme associations centrées sur l'immigration.

Nous n'avons pas terminé le dépouillement de l'ensemble des – très nombreuses – activités organisées par les associations. Mais nous pouvons déjà souligner que 30% d'entre elles développent une activité d'école de devoirs parallèlement à leur action d'alphabétisation.

On retrouve ici le mode historique de développement de l'alphabétisation en Communauté française: une offre d'alphabétisation qui se développe là où émerge une demande, un besoin. Ainsi, les associations ne sont pas d'abord des "associations d'alphabétisation", mais bien des associations d'éducation permanente, des écoles de devoirs, des services sociaux, des maisons de quartier, des organismes d'insertion socio-professionnelle...

LA POSITION DE LIRE ET ÉCRIRE

L'offre d'alphabétisation s'est développée et doit se maintenir là où émerge une demande, un besoin

Lire et Écrire défend ce modèle de développement. Nous ne souhaitons pas la création d'UN décret "ALPHA", qui risque fort de rencontrer des difficultés de financement, de ne pas pouvoir tenir compte de la diversité des situations et donc de la nécessaire diversité de l'offre, mais surtout qui aura comme effet de "parquer" ce public, de le stigmatiser et de l'exclure des autres dispositifs.

Nous souhaitons que la reconnaissance et le financement structurel de l'alphabétisation se fassent par l'organisation, la mise en synergie, en cohérence et en complémentarité des différents secteurs et des différents acteurs concernés: Éducation permanente, Insertion socio-professionnelle, Intégration des personnes immigrées, Plans sociaux intégrés, Formation continuée des adultes,...; acteurs associatifs, entreprises, Promotion sociale, Centres de Formation en Alternance, Centres Régionaux d'intégration etc.

Nous pensons en effet que notre modèle de développement historique – une offre d'alphabétisation qui se développe là où émerge une demande, un besoin, dans des lieux aussi variés que le sont les profils des personnes analphabètes – doit être préservé. Notre pari doit être de réussir une structuration et une organisation qui préserve cette diversité, la proximité, la dynamique, la capacité d'initiative.

Reconnaisances

Seule une reconnaissance officielle dans le cadre de décrets peut assurer aux associations une stabilité structurelle.

Or, en 2000-2001, 26% des associations n'avaient aucune reconnaissance décrétales.

Les autres associations sont principalement reconnues comme associations d'éducation permanente (40%) et/ou comme organisme d'insertion socio-professionnelle (26%) puis viennent les actions développées dans le cadre de services sociaux, centres de jeunes, organismes d'aide à la jeunesse, centres d'expression et de créativité, bibliothèques, centres culturels, centres pour l'intégration des personnes immigrées.

Financements

En cohérence avec le mode de développement de l'alphabétisation, les associations peuvent être reconnues dans plusieurs cadres et (sur)vivre grâce à de multiples financements:

- > *Ressources propres, dons, sponsoring,...*
- > *Fondation Roi Baudouin, Loterie nationale,...*
- > *Fonds social européen, Equal, Socrates, Maribel social, Politique des villes,...*
- > *Éducation permanente, Formation des cadres, Service de la jeunesse, Aide à la jeunesse, Centre d'Expression et de Créativité, Égalité des chances, Centres culturels,...*
- > *Insertion sociale, Insertion socioprofessionnelle, Aide aux personnes, parascolaire, Insertion des immigrés, FIPI, Cohabitation intégration, Plan sociaux intégrés,...*
- > *Apport des communes, provinces, ... des CPAS, ... des agences locales pour l'emploi,...*

Ces sources multiples... rarement structurelles... toujours partielles... souvent annuelles... sont loin de couvrir les besoins. L'enquête a également mis en évidence l'ampleur des besoins des associations, qui les amène à refuser un nombre important de candidats à la formation: manque de formateurs, manque de locaux, couverture géographique insuffisante...

a. OBJET DES FINANCEMENTS	
Emplois PRC (ACS, TCT, Prime,...) et Maribel	40%
Insertion socio-professionnelle	33%
Insertion sociale, Intégration des immigrés	12%
Culture, Education permanente, Egalité des chances	12%
Recettes propres et divers	3%

Sans surprise, la principale source de financements est l'attribution d'emplois structurels aux associations pour leurs projets dans le cadre des PRC (programmes de résorption du chômage). Notons que le pourcentage indiqué pour cette catégorie est sous-estimé dans la mesure où, en Wallonie, les montants des postes "Prime" n'ont le plus souvent pas été repris par les associations.

b. SOURCES DES FINANCEMENTS	
Financements gérés par les Régions et les communes	75%
Financements gérés par la Communauté Française	12%
Financements gérés par d'autres niveaux de pouvoirs (Fédéral, Europe)	10%
Recettes propres et divers	3%

Le poids important des Régions est naturellement en lien avec leur financement des emplois PRC, ainsi que les politiques d'insertion sociale et socio-professionnelle.

Interrogées pour la première fois à ce sujet cette année, le taux de réponse des associations a été de 60%, ce qui peut être considéré comme très bon vu la complexité de cette question, mais insuffisant pour donner une vision exhaustive de la situation. Les données ci-dessus doivent donc être considérées comme indicatives d'ordres de grandeurs et de tendances.

Soulignons aussi que de très nombreux changements se préparent ou sont en cours: un nouveau décret "Éducation permanente" à la Communauté française, un décret "Insertion sociale" à Bruxelles, la réforme des PRC wallons, les accords du non-marchand,... qui vont entraîner des modifications importantes dès l'an prochain. Nous y serons attentifs.

De 1990 à 2001: coup d'œil sur une croissance qui ne s'est pas faite en un clin d'œil

L'alphabétisation des adultes telle que nous la connaissons actuellement a émergé en Belgique dans les années 1960. *Lire et Écrire* s'est constitué en 1983. Cinq ans plus tard, l'association lançait sa première enquête annuelle sur l'alphabétisation et la formation de base des adultes. Ces données nous permettent de suivre l'évolution du secteur sur plus de dix ans, à la réserve près que le questionnaire a été enrichi au fil du temps et que certaines questions ou sous-questions n'existaient pas dans les premières enquêtes.

Avant de présenter les résultats l'enquête 2000-01, nous examinons dans cette partie les évolutions majeures depuis le début de la précédente décennie.

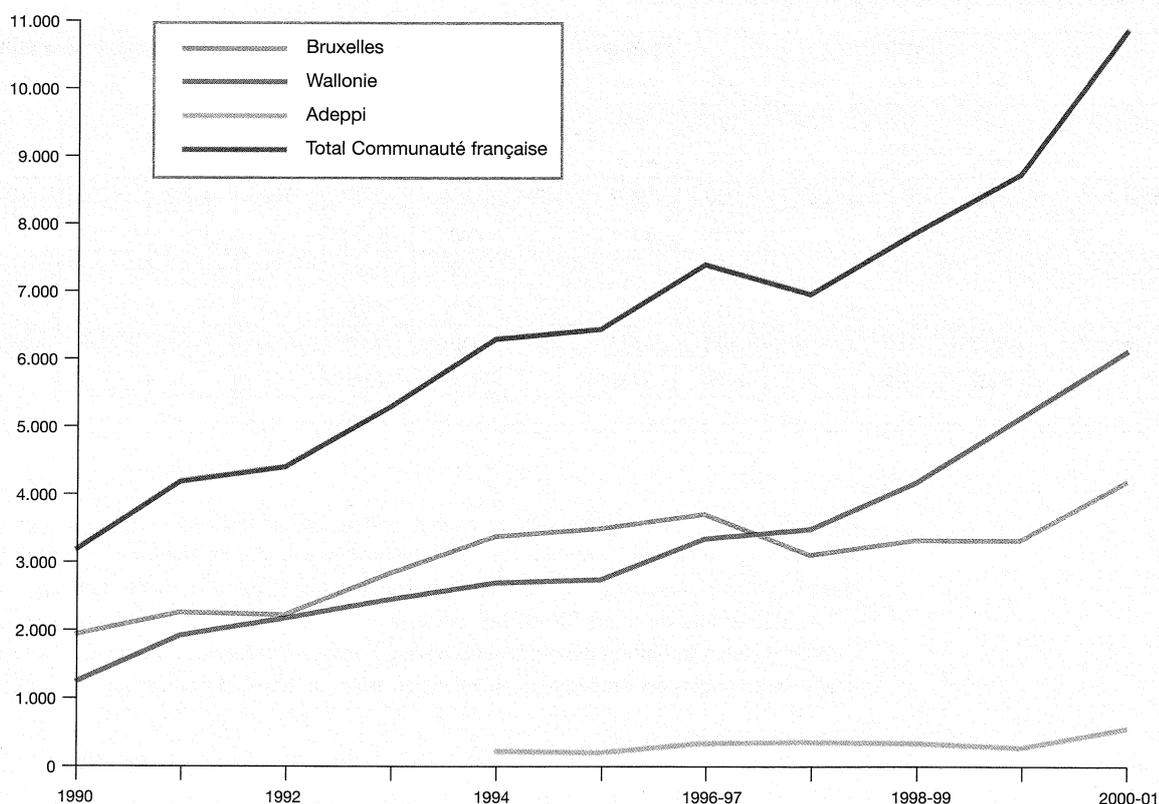
TABLEAU 2: LES PUBLICS – CROISSANCE 1990-2001

	90	95-96	1999-2000		2000-01	
			Enquête complète	Total*	Enquête complète	Total*
Bruxelles	1.948	3.499	3.051	3.329	4.199	4.199
Wallonie	1.235	2.742	4.687	5.133	5.268	6.124
Adeppi**	incon.	206	278	278	560	560
Com. fr.	3.183	6.447	8.016	8.740	10.027	10.883

* Y compris les apprenants des opérateurs n'ayant pas répondu à l'enquête complète, mais qui ont communiqué le nombre d'apprenants et d'intervenants.

** Adeppi: Atelier d'éducation permanente pour personnes incarcérées (intervient exclusivement auprès des détenus, à Bruxelles et en Wallonie).

GRAPHIQUE 1: CROISSANCE DU PUBLIC 1990-2001



5. L'infléchissement qu'on observe pour Bruxelles de 1997 à 2000 tient à l'application d'indications alors nouvelles pour garantir la qualité de l'enquête: ne plus prendre en compte les apprenants qui ont décroché ou se sont réorientés peu après leur inscription, ni les apprenants n'entrant pas dans le champ strict de l'enquête (par ex. les personnes plus scolarisées suivant les formations FLE).

Principale caractéristique de cette évolution: une croissance continue⁵ et massive du public, qui n'a évidemment pu s'exprimer que parce qu'il y a eu simultanément une croissance de l'offre. Encore ces chiffres ne reflètent-ils que partiellement l'explosion de la demande, surtout ces dernières années: en 2000-01, plus de 3.300 personnes ont du être refusées faute de moyens (très majoritairement à Bruxelles), et cela malgré une augmentation du nombre de personnes accueillies de plus de 2.000 par rapport à l'année précédente.

En l'espace de douze ans, le nombre total d'apprenants a plus que triplé.

Il s'est multiplié par 5 en Wallonie, par 2 à Bruxelles. La Wallonie a ainsi rattrapé le 'retard' qu'elle avait par rapport à Bruxelles, mais même ainsi, la proportion d'apprenants en Wallonie reste très en-deçà du poids démographique de la Région.

Cette croissance n'est pas due à celle du nombre d'opérateurs, qui est resté quasi constant sur la période, mais à l'augmentation du nombre d'apprenants accueillis par opérateur. Bien que certains aient disparu, remplacés par d'autres, la majeure partie des opérateurs existaient en '94 (donnée non disponible auparavant), mais ils ont progressivement rencontré une plus forte demande, et se sont efforcés de réunir plus de moyens, d'étoffer leur personnel et d'accueillir plus d'apprenants.

Ce développement a toutefois atteint ses limites ces 2-3 dernières années, puisqu'il a fallu refuser systématiquement du monde. Situation de crise qui a amené Lire et Écrire à interpellier les pouvoirs publics sur la nécessité d'augmenter l'offre de 5.000 places – et en conséquence le nombre de formateurs – ainsi que sur la nécessité d'améliorer la couverture géographique. Ces revendications sont actuellement sur la table des Ministres concernés.

TABLEAU 3: L'ENCADREMENT (BÉNÉVOLES ET RÉMUNÉRÉS) – CROISSANCE 1990-2001

(Données des opérateurs ayant répondu à l'enquête complète)

	1990			1995-96			2000-01			Croissance '90 à 2001		
	Bén	Rém	Total	Bén	Rém	Total	Bén	Rém	Total	Bén	Rém	Total
Bruxelles	154	103	257	175	133	308	144	181	325	x 0,9	x 1,8	x 1,3
%	60%	40%		57%	43%		44%	56%				
Wallonie	139	66	205	323	162	420	310	219	529	x 2,2	x 3,3	x 2,6
%	68%	32%		67%	33%		59%	41%				
Adeppi*							0	23	23			
							0%	100%				
Com. française	293	169	462	498	295	793	454	432	886	x 1,5	x 2,6	x 1,9
%	63%	37%		63%	37%		51%	49%				

* Données Adeppi: pour 2000, sans la distinction Bruxelles / Wallonie; auparavant, incluses dans les données par Région.

En 1990, près des 2/3 des intervenants dans le secteur étaient des bénévoles (en nombre de personnes, pas en temps de travail). En 2001, ils sont un peu plus de la moitié, et les données plus fines récoltées actuellement permettent de préciser que l'apport des bénévoles représente 1/5 de l'ensemble du temps de travail presté dans le secteur. C'est à partir de 1997 que s'observe cette diminution du bénévolat; grâce à l'accroissement des rémunérés, le nombre total d'intervenants est cependant resté en progression continue au fil du temps.

La place des bénévoles dans le secteur de l'alpha

Si, il y a 30 ans, face à l'absence de prise en compte des pouvoirs publics, l'alphabétisation s'est développée sur une base exclusivement militante et bénévole, aujourd'hui on assiste à une professionnalisation de plus en plus importante.

Commission paritaire, délégation syndicale, barèmes,... sont par ailleurs autant d'éléments d'une professionnalisation en cours.

Dès lors, comment considérer le bénévolat?

Le bénévolat en alphabétisation ne doit pas exister par défaut. Il doit exister parce qu'il peut apporter un plus à nos actions, tout en permettant à des citoyens de s'impliquer dans une action collective. Les bénévoles ne veulent d'ailleurs en aucun cas occuper des postes qui devraient être des emplois rémunérés.

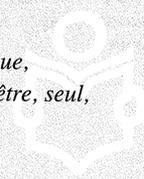
Dans l'hypothèse où il y a assez de salariés pour répondre à la demande, le bénévolat permet:

- la rencontre avec des personnes d'âges et de profils très différents, notamment avec des personnes âgées qui peuvent aider les apprenants à se situer dans une histoire qui donne sens à une action collective et qui, par les compétences acquises durant leur vie professionnelle, peuvent aussi les aider à s'intégrer socialement et professionnellement;
- des apports de savoirs, savoir-faire et savoir-être riches et variés, des complémentarités et des solidarités.

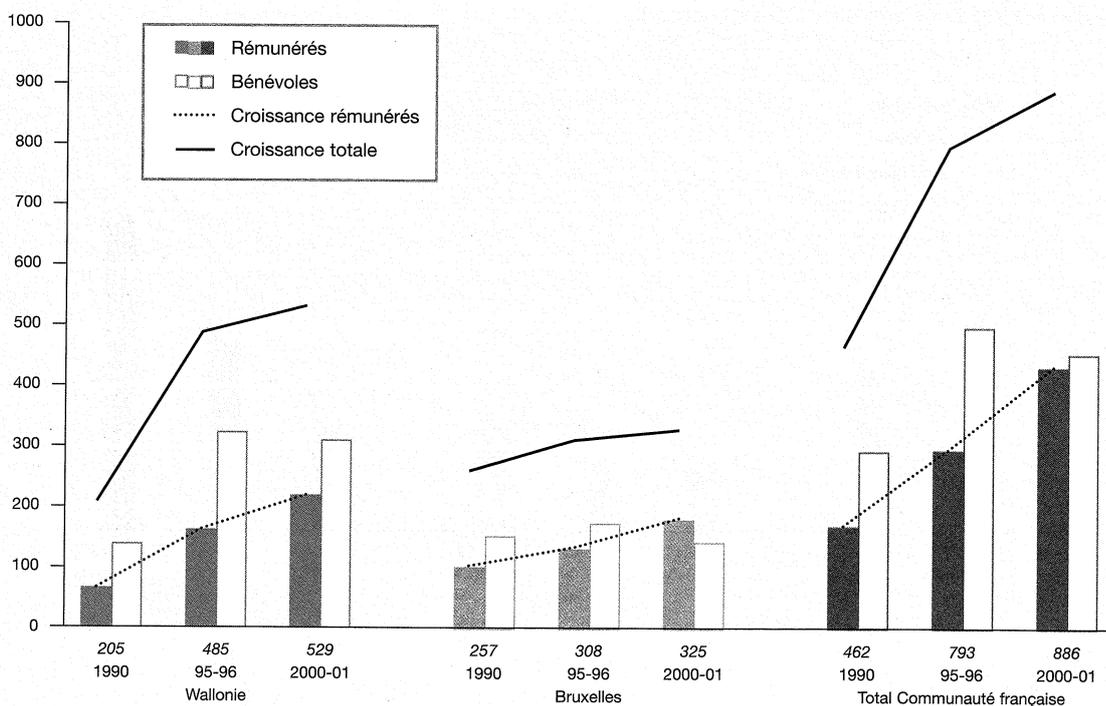
Le bénévole doit être un "professionnel" et répondre aux mêmes exigences et aux mêmes orientations que les formateurs salariés.

Les conditions de réussite du bénévolat sont:

- Pour le bénévole: un engagement de qualité, ce qui signifie disponibilité, fiabilité, rigueur, intérêt, formation, accord sur les orientations de l'association.
- Pour l'association:
 - assurer une formation de qualité,
 - organiser des lieux d'échanges (le bénévole doit être membre d'une équipe, lieu de réassurance),
 - être au clair sur la philosophie de l'association et de l'action,
 - apporter un soutien technique, matériel, organisationnel, et une supervision méthodologique et didactique,
 - offrir un travail défini, dans un projet à court terme (un an) avec un statut clair où le bénévole ne peut être, seul, la cheville ouvrière,
 - entretenir la motivation et développer le sentiment d'appartenance à l'association.



GRAPHIQUE 2: CROISSANCE DE L'ENCADREMENT 1990-2001



De 1990 à 2001: qu'est-ce qui change?

L'analyse des changements présentée ci-après s'appuie sur l'évolution des caractéristiques du public de l'alpha. Mais dans la mesure où elles sont en partie modelées par l'offre de formation, ces caractéristiques reflètent également 'en creux' le fonctionnement des opérateurs, et de manière plus large la place assignée au secteur de l'alphabétisation dans le champ de la formation des adultes. L'analyse des caractéristiques du public nous donne donc à bien des égards l'indication de développements, voire de changements, à apporter au niveau des opérateurs d'alpha eux-mêmes, comme au niveau de la formation des adultes en général.

Dans ses grands traits (genre, âge, apprenants belges ou étrangers, statut,...), le profil du public ne s'est pas considérablement modifié. Ou plus exactement, les modifications se sont généralement faites dans le sens d'une amplification de tendances déjà présentes au départ. Il faut passer à des catégories plus détaillées pour observer des changements d'une autre nature (par ex. en ce qui concerne le niveau de scolarité initiale, l'importance croissante de nationalités auparavant peu représentées, etc.).

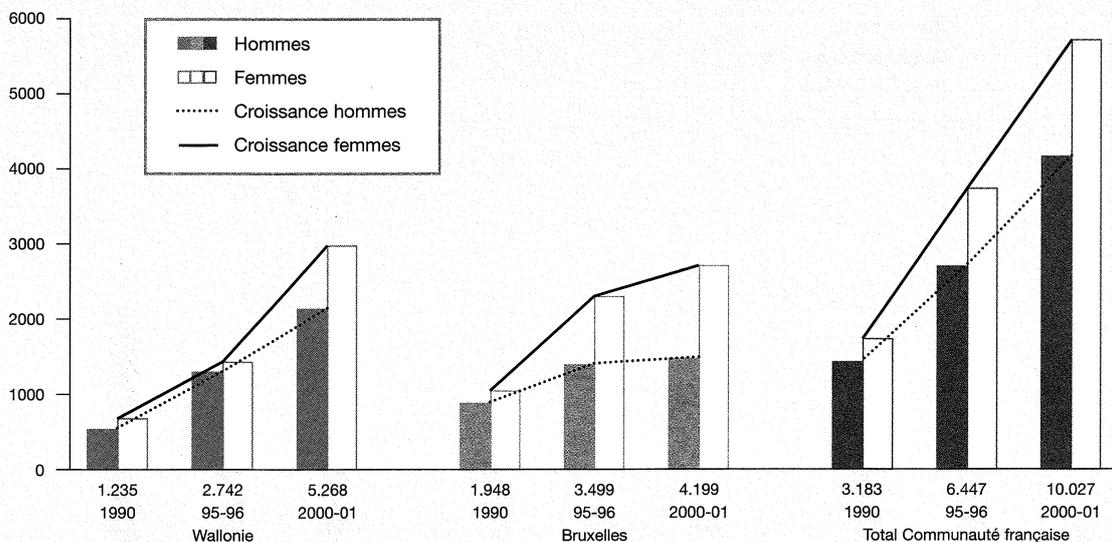
Femmes et Hommes

L'évolution de la proportion de femmes / hommes parmi les apprenant(e)s est typique du premier type de changement qu'on vient d'évoquer. Plus nombreuses que les hommes en 1990 (55% du public), elles le sont encore davantage en 2001 (6.447, soit 58%), et ceci bien que le nombre d'apprenants masculins ait lui aussi crû continûment au cours de la période. Ceci est en partie lié au fait que près du quart des opérateurs s'adressent exclusivement aux femmes – choix qui correspond tantôt à leur mission première de promotion spécifique de la condition féminine, tantôt au constat que les formations mixtes excluraient de fait une part du public féminin.⁶

Quel que soit le bien-fondé de cette option, les données actuelles indiquent qu'il y a un effort important à faire pour développer l'offre de formation accessible aux hommes. Cela signifie notamment que dans les lieux de formation mixtes, une attention particulière doit être apportée à la composition des groupes, en sorte que les hommes n'y soient pas tellement minoritaires qu'ils ne s'y sentent pas à leur place...

6. Le n° 127 (février-mars 2002) du Journal de l'alpha est consacré à ce thème.

GRAPHIQUE 3: HOMMES/FEMMES 1990-2001

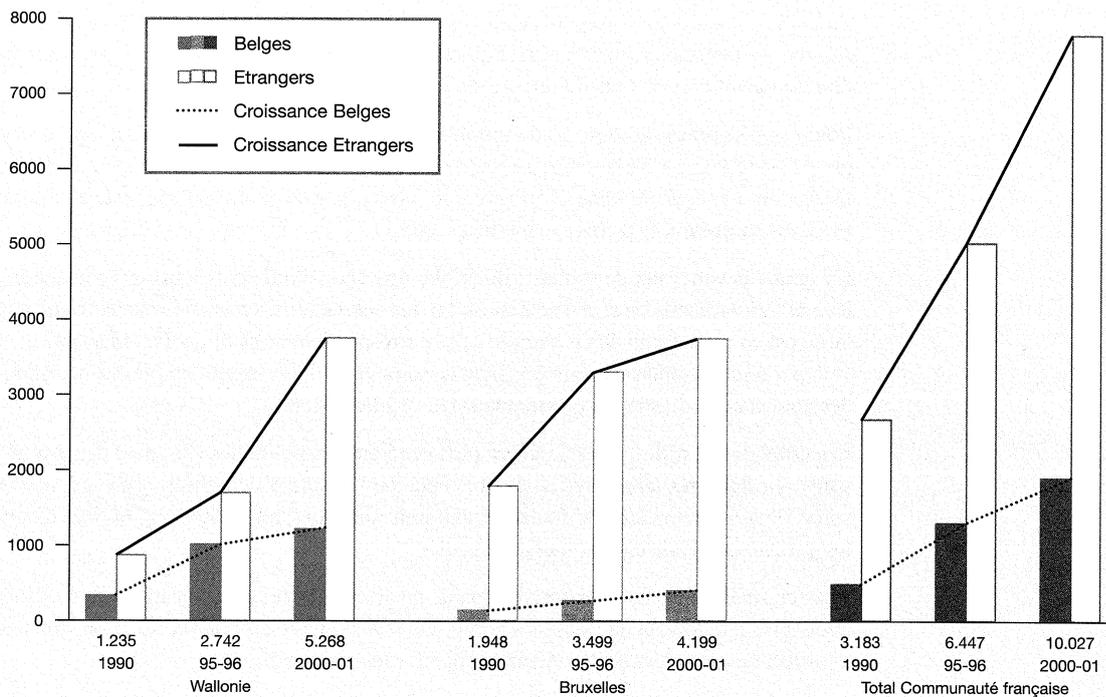


Étrangers et Belges

Des observations similaires peuvent être faites en ce qui concerne la répartition du public entre Belges et Étrangers. Ces derniers, largement majoritaires en 1990 (84% du public), le sont presque autant en 2001 (7.788, soit 80%), et ceci bien que le nombre d'apprenants belges ait crû lui aussi au cours de la période – croissance liée en grande partie aux naturalisations.

En Wallonie, où la proportion d'apprenants autochtones était, et est encore, plus importante qu'à Bruxelles, le nombre d'apprenants étrangers a augmenté plus rapidement que le nombre de Belges.

GRAPHIQUE 4: BELGES/ETRANGERS 1990-2001



Et pourtant...

Et pourtant, de multiples indicateurs montrent que l'illettrisme n'est pas seulement le produit des inégalités entre 'pays riches' et 'pays pauvres' dont une minorité de représentants arrivent jusqu'à nous via les flux migratoires, mais qu'il est aussi le révélateur d'inégalités sociales, culturelles et économiques au sein même des populations des pays dits 'riches' – dont le nôtre.

Que les Belges – 'de souche' ou naturalisés – trouvent si peu souvent le chemin de l'alpha est un phénomène qui doit nous interroger.

Tout se passe comme si les adultes qui ont eu *en principe* l'occasion d'acquérir les compétences de base cédaient la place à d'autres, qui n'ont pas eu cette chance dans leur pays d'origine – à d'autres, pour qui il serait *normal* de ne savoir ni lire ni écrire, alors qu'eux-mêmes *devraient* savoir... Ce sentiment de honte et de culpabilité, tant de fois exprimé par les apprenants, est un obstacle d'autant plus lourd à lever que l'image du secteur semble effectivement confirmer que '*l'alpha, c'est pour les étrangers*'.

Sur ce plan également, des efforts sont à fournir pour que le droit à l'alphabétisation et à la formation de base devienne une réalité pour tous – ce qui implique une réflexion de l'ensemble des acteurs sur l'offre de formation et sur les actions à mener pour que les autochtones n'y soient pas confirmés dans leur sentiment de honte et de marginalité. Le travail de sensibilisation, notamment, doit élargir l'image du secteur, et cela tant auprès des publics potentiellement intéressés qu'auprès des organismes-relais qui orientent vers l'alpha.

Étrangers: pas tous identiques

Une première observation quant à la nationalité des apprenants: l'importante évolution des nationalités représentées en alpha.

Aux nationalités liées à l'immigration traditionnelle et qu'on trouve dans les associations d'alphabétisation depuis leur origine – Europe du sud, Maghreb (24% des apprenants étrangers en 2001), Turquie (13%) – sont venus s'ajouter de 'nouveaux publics' étrangers, en lien avec l'augmentation des demandes d'asile et de la migration économique. En 2001, 21% des apprenants étrangers provenaient de l'Europe centrale et de 'l'espace post-soviétique', 8% des Balkans – des personnes qui sont, pour la plupart, scolarisées dans leur langue maternelle. Autres groupes 'nouveaux' par leur importance: les apprenants originaires d'Afrique 'hors Maghreb' (10%) et du Proche et Moyen orient 'hors Turquie' (9%).

En 2001, un quart des apprenants étrangers sont demandeurs d'asile ou candidats à la régularisation – proportion un peu moindre qu'en '94 (données non disponibles auparavant), où ils représentaient près du tiers des étrangers.

Pour ces personnes, les besoins de formation peuvent être fort différents selon qu'il s'agit à proprement parler d'alphabétisation ou de formation de base en même temps que d'apprentissage du 'Français Langue Étrangère', ou selon que la demande ne concerne en fait que le FLE, les compétences de base étant déjà acquises.

L'examen des niveaux de scolarité du public (qui sera abordé plus loin) indique que le secteur de l'alpha accueille aussi, pour ainsi dire *par défaut*, des personnes dont le niveau de scolarité est en réalité trop élevé pour qu'elles correspondent au public-cible, mais qui ne trouvent pas ailleurs réponse à leur demande de formation. C'est notamment le cas pour une part des demandeurs d'asile et des candidats à la régularisation.

Les politiques d'asile – et de manière plus générale, les politiques d'accueil des primo-arrivants – restent très lacunaires en ce qui concerne l'enseignement du français aux nouveaux venus, leur initiation à la vie sociale et culturelle ainsi qu'aux institutions du pays d'accueil, les structures favorisant leur intégration, etc.

Mais ce serait se tromper de combat que de ne pas mener ces revendications au niveau politique qui est le leur, et de 'jouer les pompiers' sans pouvoir apporter de solution structurelle, a fortiori lorsque c'est au détriment des publics les plus en difficulté.

La position de *Lire et Écrire*, exprimée ci-dessous, est très claire à cet égard.

LA POSITION DE LIRE ET ÉCRIRE

Le "Français Langue Étrangère" pour des personnes scolarisées

L'apprentissage du français comme langue étrangère par des personnes maîtrisant la lecture et l'écriture dans leur langue maternelle ou dans leur langue de scolarité ne peut en aucun cas être assimilé à de l'alphabétisation ou à de la formation de base.

Ces personnes n'ont donc pas leur place dans les actions d'alphabétisation et de formation de base, bien que nous constatons qu'il y a un manque criant d'offre de cours de FLE pour elles.

En ce qui les concerne, Lire et Écrire estime que son rôle est:

- *d'interpeller les pouvoirs publics pour que des structures adaptées à ces publics se mettent en place ou se développent;*
- *de soutenir ces structures notamment par la formation de leurs formateurs, la mise à disposition et la production de matériel pédagogique adapté, etc.*

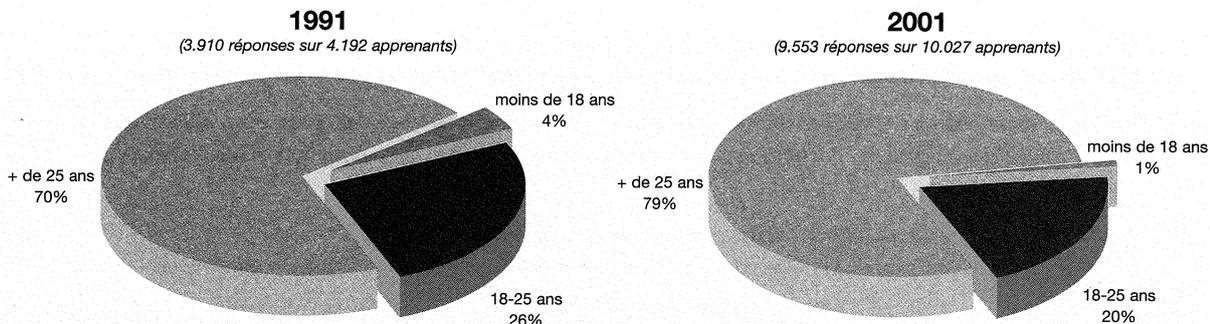
Au cas où les structures plus adéquates ne sont pas en mesure d'offrir un nombre suffisant de places pour accueillir ces publics, Lire et Écrire et d'autres opérateurs du secteur de l'alpha pourraient organiser des formations de Français Langue Étrangère pour ces personnes scolarisées, pour autant que cela ne se fasse pas au détriment de l'alphabétisation et de la formation de base.

Age du public

La répartition par tranche d'âge étant très similaire dans les deux Régions, nous n'évoquons ici que les données pour l'ensemble de la Communauté française.

En l'espace d'une décennie, la catégorie des 'moins de 18 ans', dont la présence était et reste paradoxale dans des organismes d'éducation des adultes, a quasi disparu (140 apprenants en '91, 109 en 2001 – mais sur un nombre bien plus élevé d'apprenants).

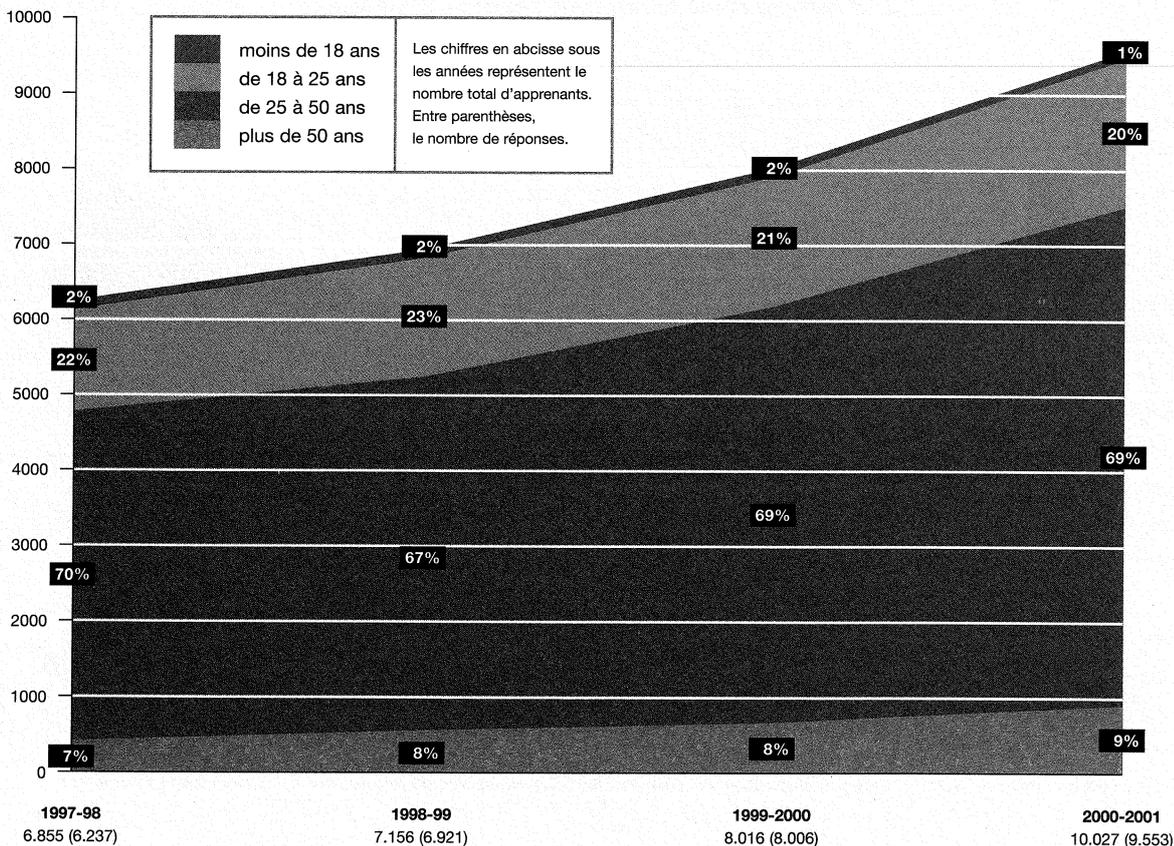
GRAPHIQUE 5a: AGE DES APPRENANTS



Outre la quasi disparition des 'moins de 18', la proportion des '18-25' s'amenuise quelque peu, tandis que croît celle des 'plus de 25 ans'.

Nous disposons depuis '97 d'une subdivision de cette catégorie trop large. Le graphique suivant montre que si en nombre absolu l'accroissement principal concerne les '25-50 ans', les deux autres catégories d'adultes y contribuent, et en particulier les 'plus de 50 ans', dont la proportion augmente légèrement.

GRAPHIQUE 5b: AGE DES APPRENANTS – EVALUATION 1997-2001



D'une manière générale, on peut dire que la répartition des apprenants dans les différentes classes d'âge reste fort stable, avec une représentation d'adultes de différents âges, depuis les jeunes au sortir de l'obligation scolaire jusqu'aux 'plus de 50 ans', dont on imagine moins souvent qu'ils s'engagent encore dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Cet éventail de l'âge des publics montre bien la volonté du secteur de s'adresser à toutes les personnes adultes peu ou pas scolarisées. Les groupes d'alpha ont bien souvent, de fait, une dimension d'action intergénérationnelle, et cela contribue beaucoup à la richesse et à la qualité des échanges.

Par contre, la présence de jeunes de moins de 18 ans ne se justifie pas.

LA POSITION DE LIRE ET ÉCRIRE

Les moins de 18 ans n'ont pas leur place en alpha... mais doivent nécessairement trouver ailleurs des dispositifs qui répondent à leurs besoins d'éducation et leur permettent de souscrire à l'obligation scolaire

L'enseignement étant obligatoire jusqu'à 18 ans, Lire et Écrire estime qu'il incombe aux pouvoirs publics compétents en matière d'Éducation d'offrir des possibilités d'alphabétisation et de formation de base pour toute personne qui n'a pas atteint cet âge.

En ce qui concerne ces personnes, Lire et Écrire estime que son rôle est:

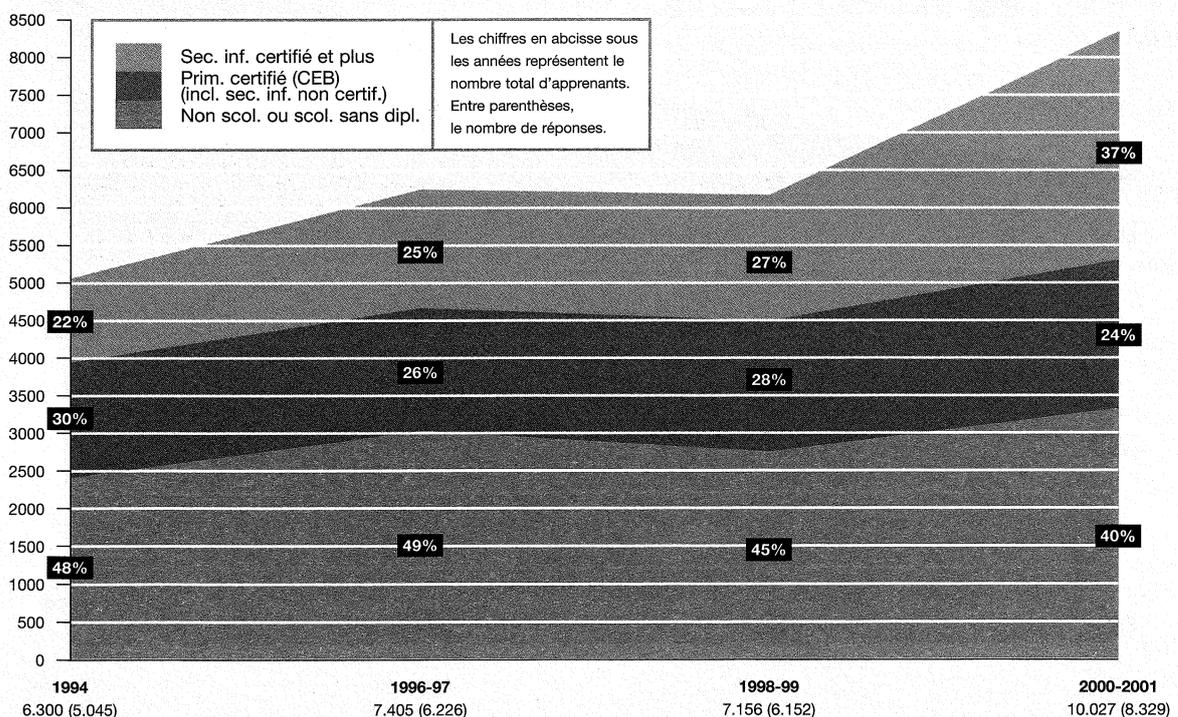
- d'interpeller les pouvoirs publics pour que des structures adaptées à ces jeunes se mettent en place dans le cadre scolaire;
- de soutenir ces structures, notamment en contribuant à la formation des enseignants, en mettant à disposition et en produisant du matériel pédagogique adapté,...

Niveau d'études du public

7. Donnée non disponible auparavant.

On constate que l'ensemble du secteur est marqué par une tendance à la hausse du niveau de scolarité antérieure des apprenants. En 1994⁷, 48% d'entre eux n'avaient pas été scolarisés ou étaient en tout cas dépourvus de diplôme; 78% possédaient au maximum le Certificat d'Études de Base (CEB), quand bien même ils auraient fréquenté l'école au-delà. En 2000-01, ils ne sont plus que 40% à n'avoir pas du tout de diplôme, et 63,5% à avoir au mieux le CEB. Corrélativement, la part des apprenants ayant obtenu au moins le CESI (secondaire inférieur certifié) ou un diplôme équivalent passe de 22% à 36,5%.

GRAPHIQUE 6: NIVEAU DE SCOLARITÉ DES APPRENANTS 1994-2001



Cette situation pose problème. En effet, pour *Lire et Écrire*, le public-cible de l'alphabétisation est prioritairement le public qui n'a pas les compétences de base équivalentes au niveau primaire. S'il est bien entendu que certaines personnes ayant un diplôme n'ont de fait pas acquis les compétences correspondantes, un nombre tellement élevé d'apprenants pourvus du CEB, voire du CESI, s'explique d'abord par le fait que le secteur de l'alphabétisation est amené à accueillir des personnes ne s'adressant à lui (ou ne lui étant adressées) que par défaut.

Notons qu'il y a une nette différence entre les deux Régions sur ce plan, le phénomène étant bien plus marqué en Région Wallonne: en 2000-01, les apprenants ayant au mieux le CEB n'y représentent que 55% du public, alors qu'à Bruxelles ils sont plus de 76%.

Par rapport à 1994, il y a bien, dans les deux Régions, une hausse du niveau d'études des apprenants. Mais la part d'apprenants plus scolarisés, qui était déjà alors plus importante en Wallonie qu'à Bruxelles, s'y accroît encore plus rapidement au cours des dernières années, comme l'indique le tableau suivant.

**TABEAU 4: ÉVOLUTION (1994-2001) DU NIVEAU DE SCOLARITÉ
– COMPARAISON ENTRE LES DEUX RÉGIONS**

		1994		2000-01	
Sous-total CEB au maximum (inclus second. inf. non certifié)	Bxl	2.174	83%	2.527	76%
	Wal	1.753	72%	2.468	55%
	Com. Fr*	3.927	78%	4.995	64%
Secondaire inf. certifié (CESI) et plus	Bxl	449	17%	795	24%
	Wal	669	28%	2.030	45%
	Com. Fr*	1.118	22%	2.825	36%

* Pour permettre la comparaison, le total 'Communauté française' n'inclut pas, pour 2000-01, les données de l'ADEPPI (qui les a communiquées sans la distinction Wallonie / Bruxelles cette année).

Les causes de cette hausse du niveau initial des apprenants sont de plusieurs ordres.

On a déjà mentionné l'amalgame FLE / alphabétisation. Confrontés à une demande très forte de FLE et aux lacunes de l'offre dans ce domaine, les opérateurs ont tendance à s'ouvrir à des publics déjà bien scolarisés dans leur pays d'origine, et ceci d'autant plus que nombre d'organismes orientent systématiquement vers l'alpha les demandeurs de FLE quel que soit leur niveau de formation, et que le secteur fait figure de planche de salut pour ces candidats qui ne trouvent pas place ailleurs.

Le tableau suivant montre toutefois que ceci n'est pas le seul facteur en cause.

**TABEAU 5: COMPARAISON NATIONALITÉ / NIVEAU DE SCOLARITÉ
SELON QUE LE NIVEAU LE PLUS ÉLEVÉ A ÉTÉ ATTEINT EN BELGIQUE OU À L'ÉTRANGER*
– DONNÉES POUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE (EN %)**

	1995-96**			2000-01		
	Belges	Etrangers	Tot.	Belges	Etrangers	Tot.
<i>Pour mémoire,</i>						
% apprenants B/Etr.	21%	79%		20%	80%	
Plus haut niveau scol. obtenu:	en Belg.	à l'étr.	Tot.	en Belg.	à l'étr.	Tot.
CEB max.	23%	77%	75%	22%	78%	63%
CESI ou plus	17%	83%	25%	18%	82%	37%

* N.B.: Les critères "nationalité belge / étrangère" et "scolarité en Belgique / à l'étranger" sont des facteurs qui ne se recoupent pas complètement.

** La distinction selon que les études ont été faites en Belgique / à l'étranger n'est pas disponible avant 1995.

Si, parmi les apprenants ayant le CESI ou plus, ceux qui ont atteint ce niveau à l'étranger sont effectivement de loin plus nombreux que ceux à l'avoir atteint en Belgique, leur proportion n'est cependant pas tellement plus forte que celle des étrangers dans l'ensemble du public.

De plus, on observe qu'alors que la proportion globale des apprenants ayant au moins le CESI s'élève nettement, la répartition dans les deux catégories (scolarité en Belgique / à l'étranger) reste au contraire très constante. Il s'agit donc d'une translation globale vers le haut du niveau de scolarité des apprenants, quel qu'ait été le contexte de leur scolarisation initiale.

À l'aspiration vers le haut induite par une partie des demandes de FLE s'ajoutent donc d'autres mécanismes qui font que les associations d'alphabétisation sont de plus en plus sollicitées pour accueillir des personnes ne répondant pas strictement à leur public-cible. Ainsi, la présence dans les groupes d'alphabétisation et d'éducation de base d'apprenants qui ont obtenu *en Belgique* un diplôme relativement élevé reflète notamment l'élévation des prérequis exigés pour pouvoir entamer ou poursuivre d'autres formations continuées, y compris les formations professionnelles aux métiers les plus 'manuels'.

À ces mécanismes extérieurs s'ajoute encore quelque chose qu'on pourrait décrire comme une 'pente naturelle' des opérateurs: à savoir qu'il est plus aisé d'accueillir des publics se présentant aux portes – de leur plein gré ou parfois sous l'effet d'orientations plus ou moins contraignantes – que de faire connaître et de rendre attractive l'offre de formation pour des publics en plus grande difficulté, voire en plus grande bagarre, avec l'écrit. Des publics par définition plus difficiles à atteindre, et surtout à convaincre que l'alpha, 'ça peut être pour eux', et que l'écrit n'est pas seulement une *norme* qui contribue à les exclure, mais peut être un *outil* qui contribue à leur propre réalisation.

LA POSITION DE LIRE ET ÉCRIRE

C'est un enjeu crucial pour l'alphabétisation que les opérateurs maintiennent leur objectif premier d'offrir une formation aux publics les moins scolarisés – enjeu qui engage la réflexion et l'action sur plusieurs plans.

Au plan interne, cela nécessite que les opérateurs définissent clairement avec qui et pour quoi ils développent des formations.

Au plan de l'interface avec des organismes-relais, cela nécessite qu'ils précisent leur offre de formation: le secteur de l'alpha n'est pas le fourre-tout où l'on se débarrasse des problèmes de formation auxquels on n'a pas (encore) donné de réponse structurelle, tels que l'apprentissage du français pour les personnes déjà scolarisées, l'exclusion de fait de nombre de candidats aux formations professionnelles sous prétexte qu'ils n'ont pas les prérequis nécessaires, la poursuite de la formation de base pour les adultes handicapés, l'alphabétisation de jeunes encore soumis à l'obligation scolaire, etc.

Au plan politique plus global, cela implique que le secteur de l'alpha appuie les revendications en faveur de réponses structurelles à ces questions, tout en contribuant à ces réponses dans la mesure de ses moyens. Mais également tout en dénonçant un modèle de 'société de la connaissance' dans lequel la 'non-connaissance' ou la 'moindre-connaissance' du code écrit constitue un facteur d'exclusion.

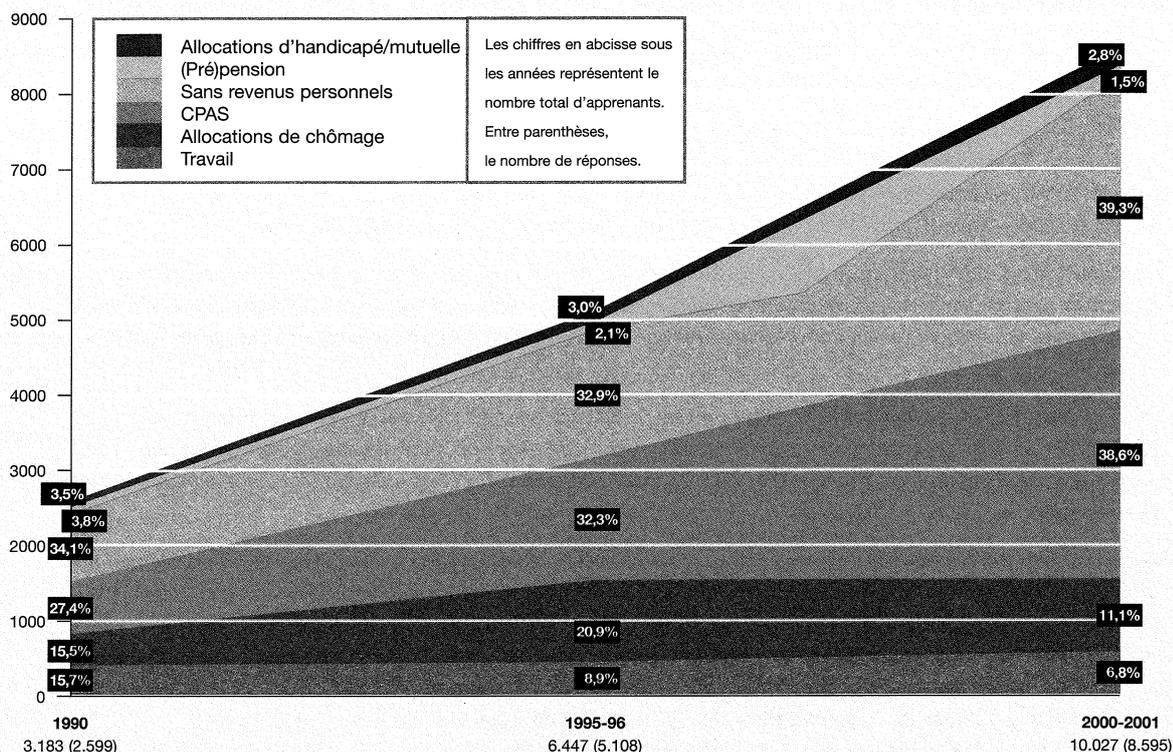
Statut des apprenants, selon leur source de revenus

L'évolution va dans le sens d'une amplification de caractéristiques déjà présentes en 1990, et témoigne de la précarisation croissante du public du secteur.

Ainsi, les deux catégories les plus importantes en '90 – les apprenants qui ne sont pas personnellement titulaires de revenus ou d'allocations d'une part, d'autre part ceux qui émargent au CPAS – ont pris au fil du temps encore plus d'ampleur. Ceci tient, pour la première catégorie, au grand nombre d'apprenantes 'femmes au foyer', mais aussi à l'accroissement des demandeurs d'emploi non indemnisés, ainsi qu'au développement de l'offre de formation auprès des détenus. Pour la seconde, on retrouve ici une projection de la croissance générale des publics émargeant aux CPAS: des primo-arrivants pour une part, mais aussi d'autres publics n'arrivant pas à subvenir à leurs besoins, ou qui ont été exclus du chômage.

À l'inverse, les deux catégories suivantes – chômeurs indemnisés d'une part, travailleurs d'autre part – qui étaient déjà plus réduites au départ, s'amenuisent encore, surtout la seconde. Le nombre d'apprenants chômeurs indemnisés a cependant plus que doublé sur la période (403

GRAPHIQUE 7: NOMBRE D'APPRENANTS PAR STATUT SOCIO-PROFESSIONNEL
(i.e. selon leur source de revenus)



Les catégories sont 'mutuellement exclusives' (chaque apprenant n'est compté qu'une fois, en fonction de la source principale de revenus – par ex. un apprenant qui travaille est repris uniquement dans cette catégorie, même s'il bénéficie par ailleurs d'allocations complémentaires de chômage, ou mutuelle, etc.).

La catégorie "sans revenus personnels" se subdivise en: Demandeurs d'emploi non indemnisés / Femmes ou hommes au foyer / Étudiants / Détenus / Autres.

en '90, ils sont 950 en 2001). Mais cette augmentation n'a pas compensé l'afflux d'apprenants dans une situation encore bien plus précaire. Quant à la proportion d'apprenants qui travaillent, ou du moins ont un travail déclaré, elle est en baisse continue sur la période, passant de 16% en 1990 à 7% la dernière année (bien qu'en nombre absolu ils augmentent légèrement: ils étaient 409 en 1990, 584 en 2001).

La participation de ce public est évidemment conditionnée par l'existence d'une offre de cours compatible avec leur emploi, soit dans des plages de temps concertées avec les employeurs, soit en soirée ou le samedi. Hormis cette difficulté d'organisation, il est évident que pour rencontrer davantage le public des travailleurs il faut développer des actions spécifiques avec les entreprises (privées et publiques) et les syndicats. De nouveaux projets de ce type sont actuellement en chantier.

En ce qui concerne les deux plus petites catégories – les bénéficiaires d'allocations d'handicapé ou de mutuelle d'une part, les (pré)pensionnés d'autre part – la première s'est maintenue dans une proportion presque constante (environ 3%), tandis que la seconde décroît, passant de 4% à moins de 2%. Sans grand poids statistique⁸, ces deux catégories donnent une indication qualitative pour pointer des besoins certainement sous-estimés.

Les opérateurs d'alphabétisation sont fréquemment confrontés à des demandes de personnes handicapées auxquelles ils ne se sentent souvent pas en mesure de répondre pour diverses raisons, notamment le manque de compétences spécifiques, d'équipement et de temps pour gérer cette difficulté particulière, l'image négative de soi qui pourrait se former dans un groupe d'apprenants s'estimant assimilés à des handicapés, et la perspective d'une expérience peu satisfaisante pour la personne elle-même si elle devait se retrouver à la traîne d'un groupe progressant plus rapidement.⁹ Des personnes handicapées sont néanmoins accueillies dans les lieux de formation sous certaines conditions (voir ci-après la position de Lire et Écrire à cet égard) – mais cela reste sporadique, et il est clair que cette demande devrait rencontrer des réponses à un autre niveau.

8. A noter toutefois que les apprenants ayant été 'étiquetés' au moins dans leur passé scolaire comme 'handicapés' sont de fait plus nombreux que ceux mentionnés ici comme bénéficiaires d'une allocation d'handicapé. L'examen détaillé du niveau scolaire initial révèle en effet que 4% des apprenants ont obtenu un diplôme dans l'enseignement spécial (2,5% le CEB; 1,4% le CESI), ce qui n'exclut pas que d'autres apprenants aient suivi ce type d'enseignement sans décrocher aucun diplôme.

9. Le Journal de l'Alpha d'avril-mai 2000 (n° 116) consacrait son dossier à cette problématique.

Les personnes handicapées:

à quelles conditions peut-on répondre à leur demande de formation par une offre de qualité dans le secteur de l'alpha?

Les actions d'alphabétisation ne s'adressent a priori pas aux personnes qui présentent un handicap physique nécessitant des adaptations particulières ou un handicap mental entraînant une incapacité à apprendre fondamentale.

Mais bien sûr, dans le contexte actuel de l'enseignement où de nombreux jeunes sont orientés vers l'enseignement spécial pour cause de "handicap social" et où la reconnaissance d'un statut d'handicapé est une des formes de gestion du chômage, sortir de l'enseignement spécial ou être reconnu "à la vierge noire" est loin d'être automatiquement le critère d'un réel handicap mental, empêchant toute participation fructueuse à nos cours d'alphabétisation.

Ce qui constitue d'ailleurs un autre problème, lorsque nous devons convaincre certains qu'ils sont parfaitement capables d'apprendre... au risque pour eux de perdre certains avantages – comme cette dame qui refusait de passer son CEB, persuadée que réussir cet examen aurait pour conséquence la suspension de son allocation d'handicapée, seul revenu fixe de sa famille.

En ce qui concerne les personnes présentant un réel handicap, Lire et Écrire estime que son rôle est:

- de soutenir la création de structures adaptées (telles que "alpha-signes" pour les sourds par exemple);
- de soutenir les institutions existantes dans leur volonté d'organiser des cours adaptés, et ce notamment par un soutien pédagogique.

Nous constatons en effet que l'intégration de personnes handicapées dans nos cours est souvent problématique:

- difficultés de cohabitation avec les autres publics, hétérogénéité des modes d'apprentissage souvent impossible à gérer, limites des formateurs,...
 - difficulté aussi de cerner motivations et demandes, qui relèvent plus souvent exclusivement de l'insertion sociale et culturelle et sont souvent davantage celles des parents ou de l'institution
 - renforcement de l'image de l'analphabète = handicapé = débile mental
- et nous estimons qu'on ne peut imposer ces difficultés à un formateur.**

Certaines associations d'alphabétisation acceptent cependant des personnes handicapées en mettant des règles telles que:

- l'accord formel du formateur,
- qu'il n'y ait qu'une personne handicapée par groupe,
- que la personne soit capable de travailler dans un groupe et ait un comportement acceptable pour celui-ci,
- que la demande ait été clarifiée et que l'on se soit assuré qu'elle vienne bien de la personne elle-même,
- qu'une période d'essai soit prévue; dans ce cas, il nous semble important que ce ne soit pas le formateur, souvent impliqué affectivement, qui tranche mais bien une tierce personne (coordinateur, responsable de l'accueil,...).

Quant à la participation des (pré)pensionnés, l'allongement de l'espérance de vie et le fait que les chances d'avoir eu une scolarité suffisante diminuent à mesure qu'on s'élève dans les classes d'âge, sont des facteurs donnant à penser que l'alphabétisation est un domaine qui reste trop absent des politiques développées en faveur des aînés.

Apprenants dans le cadre d'un Contrat de formation

Depuis le milieu des années '90, certains opérateurs organisent des modules d'alphabétisation ou de remise à niveau orientés vers l'insertion socio-professionnelle dans le cadre de conventions avec le Forem en Wallonie, avec l'Orbem et ensuite Bruxelles-Formation en Région bruxelloise.¹⁰

Les stagiaires en 'contrat de formation' bénéficient de certains avantages (rémunération par heure de formation, remboursement des frais de transport, dispense de pointage,...) au même titre que les stagiaires suivant une formation organisée directement par le Forem ou par Bruxelles-Formation.

Ceci est évidemment intéressant pour ces stagiaires, tant sur le plan financier qu'en termes de reconnaissance de leur effort de formation, mais peut poser problème dans les groupes où tous les stagiaires ne remplissent pas les conditions administratives pour bénéficier de cette mesure, alors qu'ils vivent des situations fort similaires.

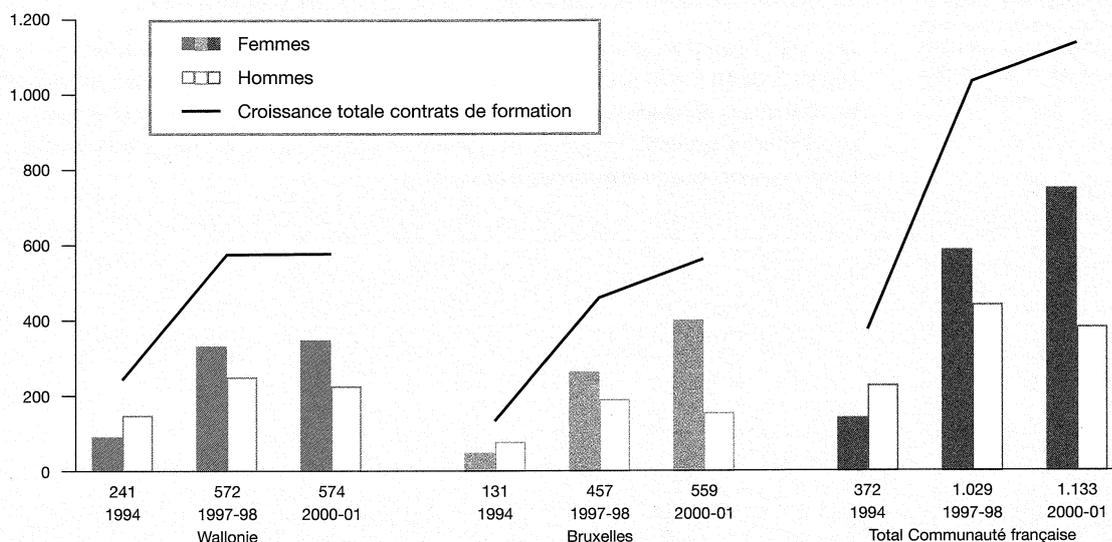
10. Ces dispositifs ont différé dans le temps et diffèrent encore selon les Régions et selon les partenaires de la convention. Nous les regroupons ici sous l'appellation générique 'Contrat de formation'.

Par ailleurs, ces avantages ne sont accordés que si l'organisme où se déroule la formation est agréé comme OISP (organisme d'insertion socio-professionnelle) et si l'apprenant accepte de signer un contrat – ce qui implique des démarches et des contraintes administratives tant pour les opérateurs que pour les stagiaires.

En 2001, seuls 21% des opérateurs étaient agréés comme OISP; de plus, le nombre d'heures financées dans ce cadre est limité en fonction du budget disponible. Il en résulte que des apprenants réunissant pourtant les conditions pour passer un tel contrat suivent leur formation sans bénéficier des incitants qui pourraient leur être accordés.

On observe néanmoins une croissance favorable du nombre d'apprenants en contrat de formation, comme on peut le voir sur le graphique suivant. En 1994, 6% de l'ensemble des apprenants suivaient la formation dans le cadre d'un tel dispositif; en 2000-01, ils étaient 11% à en bénéficier.

GRAPHIQUE 8: CONTRATS DE FORMATION – CROISSANCE 1994-2001



On note que la Région bruxelloise, où ce type de convention concernait un plus petit nombre d'apprenants au départ, a rattrapé ce retard suite au décret régional de 1995 relatif à l'ISP (décret de la Cocof).

Un autre phénomène intéressant à observer est que les femmes, majoritaires dans le public global sur toute la période (plus ou moins 60%), mais minoritaires au départ parmi les bénéficiaires d'un contrat de formation (38,5% en '94), ont progressé dans ce dispositif au point d'y être même surreprésentées en 2000-01 (66%), et cela dans les deux Régions.

Évolution du nombre d'apprenants des différents types d'organismes

Pour terminer cette section consacrée à l'évolution du secteur de l'alpha, nous présentons dans les graphiques et le tableau suivants l'importance relative des différents types d'opérateurs intervenant dans ce champ, ainsi que celle de *Lire et Écrire*.

Les différents types d'opérateurs ont été décrits dans les sections consacrées à la méthode de l'enquête (pp. 4-5) et au statut et à la reconnaissance des organismes (pp. 11-13).

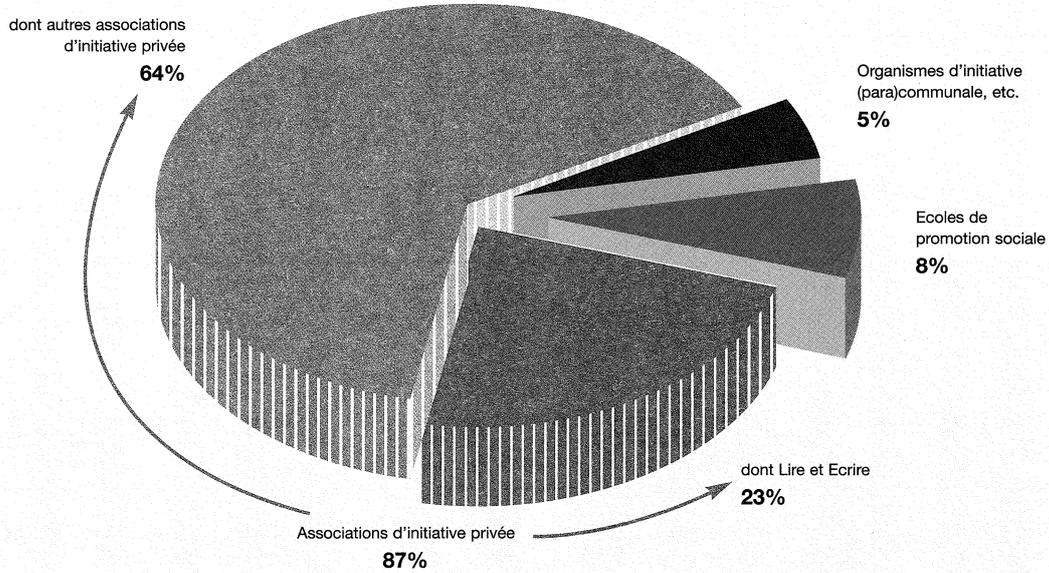
En ce qui concerne le nombre d'apprenants suivant leur formation auprès des régionales de *Lire et Écrire*, il faut souligner que la situation est totalement différente dans les deux Régions. A Bruxelles, *Lire et Écrire* n'intervient pas comme opérateur direct de formation auprès du public de l'alpha; sa mission concerne exclusivement le soutien apporté aux opérateurs et l'animation du réseau (notamment par la formation des formateurs, l'accueil et l'orientation des apprenants et bénévoles, l'organisation de rencontres thématiques ou par secteurs géographiques, etc.), ainsi que la promotion de l'alpha. En Wallonie, les huit 'régionales' de *Lire et Écrire* jouent également ce rôle (dans une mesure qui varie selon leurs moyens et le contexte local), mais elles interviennent toutes elles-mêmes comme opérateur d'alpha.¹¹

11. Jusqu'à l'année dernière, le rôle de L & E Namur était le même que celui de L & E Bruxelles; depuis 2000-01, cette régionale a développé de plus une action de formation avec le public-cible.

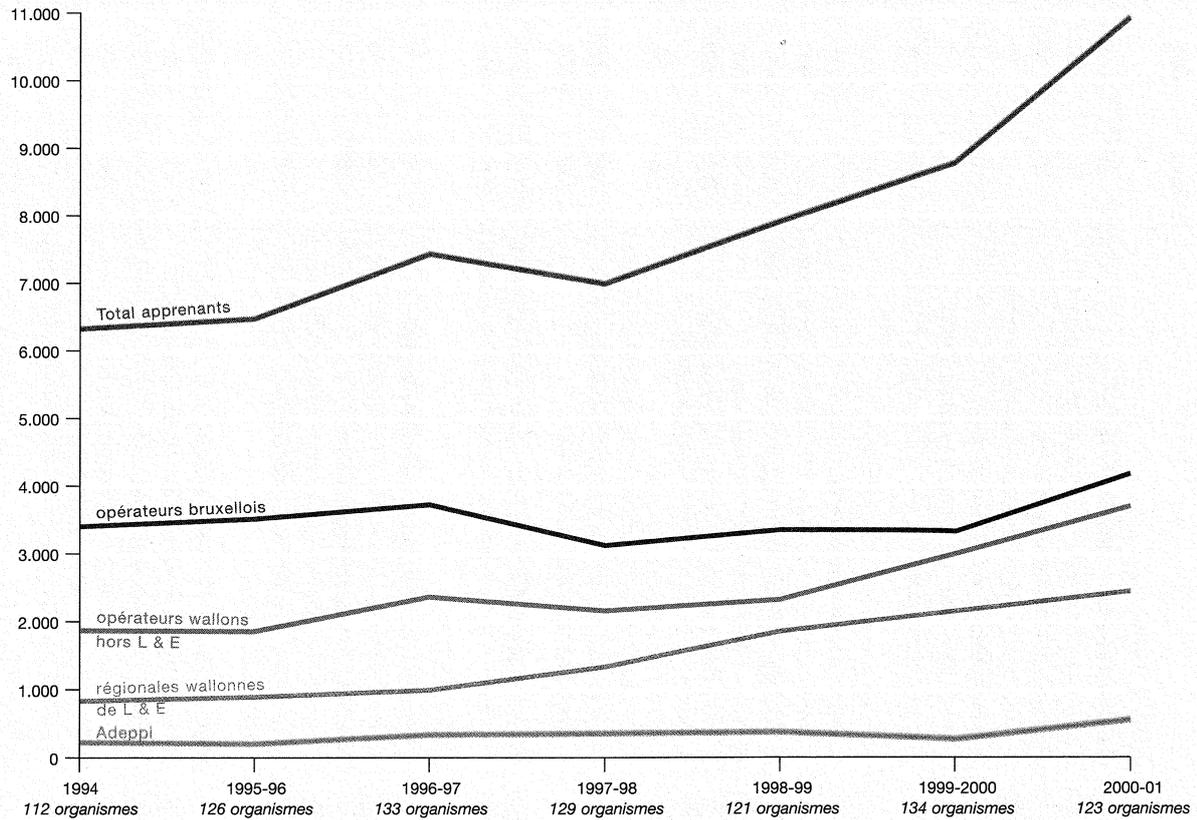
De ce fait, la proportion d'apprenants suivant une formation organisée par *Lire et Écrire* s'élevait en 2000-01 à 40% des apprenants en Région wallonne (47% en ne prenant en compte que les apprenants des organismes ayant répondu au questionnaire complet), mais ne représentait que 23% de l'ensemble du public en Communauté française. Cette proportion était de 13% en 1994 (données non disponibles auparavant).

GRAPHIQUE 9: RÉPARTITION DES APPRENANTS SELON LE TYPE D'OPÉRATEUR AUPRÈS DUQUEL ILS SUIVENT LEUR FORMATION (pour toute la Com. fr.)

(Données 2000-2001: total "in + hors enquête")



GRAPHIQUE 10: APPRENANTS L & E - AUTRES OPÉRATEURS - CROISSANCE 1994-2001



	1994	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-2000	2000-2001
WALLONIE							
8 régionales L&E + coord. L&E Wal.	9	9	9	9	9	9	9
Autres organismes IN / HORS enquête (enq. par tél.)	52	66	76	70	60	55	56
Nombre total autres organismes	52	66	76	70	60	71	67
dont org. d'initiative (para)communale, provinciale...	9	19	19	17	16	8	8
dont Ecoles de promotion sociale	3	1	4	6	4	5	5
dont CEFA (<i>plus pris en compte après 96-97</i>)	1	1	2	non pertinent			
dont associations	39	45	51	47	40	42	43
Nombre appren IN / HORS enquête	2 694	2 742	3 345	3 486	4 168	4 687	5 268
Nombre total apprenants Wallonie	2 694	2 742	3 345	3 486	4 168	5 133	6 124
Dont ap. auprès de Lire et Ecrire (tous in enquête)	839	902	1 000	1 345	1 865	2 158	2 452
Dont ap. auprès d'autres organismes (in / hors enq.)	1 855	1 840	2 345	2 141	2 303	2 529	2 816
Total ap. auprès d'autres organismes	1 855	1 840	2 345	2 141	2 303	2 975	3 672
Org. d'initiative (para)communale, provinciale... (hormis ceux où L & E réalise la formation)	380	278	310	409	451	299	264
Ecoles de promotion sociale)	256	22	515	189	123	188	289
(hormis associations reconnues à titre de prom. soc.)							
CEFA (<i>plus pris en compte après 96-97</i>)	89	90	22	non pertinent			
Associations (autres que L & E)	1 130	1 450	1 498	1 543	1 729	2 042	2 263
% apprenants L&E (s/ nombre ap. enquête complète)	31%	33%	30%	39%	45%	46%	47%
% appren. L & E (s/ données totales "in + hors enquête")	31%	33%	30%	39%	45%	42%	40%
BRUXELLES							
1 régionale L&E Bxl (pas opérateur d'alpha)	1	1	1	1	1	1	1
Autres organismes IN / HORS enquête (enq. par tél.)	48	48	45	36	36	44	44
Nombre total autres organismes	48	48	45	47	49	51	44
dont org. d'initiative (para)communale, provinciale...	2	1	2	2	3	3	4
dont Ecoles de promotion sociale	0	1	1	1	1	1	1
dont associations	46	46	42	33	32	40	39
Nombre appren IN / HORS enquête	3 381	3 499	3 720	3 016	2 798	3 051	4 199
Nombre total apprenants Bxl. (sans Adeppi Bxl)	3 381	3 499	3 720	3 118	3 332	3 329	4 199
<i>dont apprenants auprès de:</i>							
Organismes d'initiative (para)communale, etc.	106	47	104	112	134	117	246
Ecoles de promotion sociale	0	62	98	94	149	42	70
(hormis associations reconnues à titre de prom. soc.)							
Associations	3 275	3 390	3 518	2 810	2 515	2 892	3 883
p.m.: aucun apprenant auprès de L&E Bxl (L&E Bxl pas opérateur direct)				97	534	271	

	1994	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-2000	2000-2001
1994	Enq.	Enq.	Enq.	Enq.	Enq.	Enq.	Enq.
				<i>par Tél.</i>	<i>par Tél.</i>	<i>par Tél.</i>	<i>par Tél.</i>
	225	206	199	217	0	192	0
	0	0	141	144	0	86	0
	225	206	340	361	183	278	560
	11	11	11	11	11	11	11
	101	115	122	107	97	100	101
	101	115	122	118	110	123	112
	11	20	21	19	0	11	12
	3	2	5	7	0	6	3
	1	1	2	non pertinent	5	6	2
	86	92	94	81	73	83	83
				11	13	17	6
	6 300	6 447	7 405	6 863	7 162	8 016	10 027
	6 300	6 447	7 405	6 965	7 879	8 740	10 883
	839	902	1 000	1 345	1 865	2 158	2 452
	5 461	5 545	6 405	5 518	5 297	5 858	7 575
	5 461	5 545	6 405	5 620	6 014	6 582	8 431
	486	325	414	521	585	416	510
	256	84	613	283	272	230	359
	89	90	22	non pertinent	non pertinent	5 212	6 706
	4 630	5 046	5 356	4 714	4 440	685	311
	13%	14%	14%	20%	26%	27%	24%
	13%	14%	14%	19%	24%	25%	23%

ADEPPI (une assoc. pr toute la CF)

BRUXELLES (3 prisons)

WALLONIE (3 à 4 prisons)

Total appren. ADEPPI Com. Franc. (in / hors enq.)

NB: pour 2000-01, ADEPPI a répondu à l'enquête, mais sans distinguer Bxl / Wa

COMMUNAUTE FRANCAISE

9 régionales L&E + coord L&E Wal. + coord L&E Com.

Autres organismes IN / HORS enquête (enq. par tél.)

Nombre total autres organismes

dont org. d'initiative (para)communale, provinciale...

dont Ecoles de promotion sociale

dont CEFA (*plus pris en compte après 96-97*)

dont associations

Nombre appren IN / HORS enquête

Nombre total apprenants Com. Fr.

Dont ap. après de Lire et Ecrire (tous in enquête)

Dont ap. après d'autres organismes (in / hors enq.)

Total ap. après d'autres organismes

Org. d'initiative (para)communale, provinciale...

(hormis ceux où L & E réalise la formation)

Ecoles de promotion sociale

(hormis associations reconnues à titre de prom. soc.)

CEFA (*plus pris en compte après 96-97*)

Associations (autres que L & E)

% apprenants L&E

(s/ nombre appr. enquête complète)

% appren. L & E

(s/ données totales "in + hors enquête")

Nombre
d'apprenants

Nombre
d'organismes

Nombre
d'apprenants

% L&E
in tot. CF

Résultats de l'enquête 2000-01*

* Dans cette partie, ne sont prises en compte que les données des opérateurs ayant répondu au questionnaire complet.

Les données seront présentées ici de manière synthétique et, sauf pour le premier tableau, en distinguant seulement les deux Régions et l'Adeppi, qui travaille exclusivement auprès des détenus.

Une *Annexe* à ce *Journal de l'alpha* est disponible, indiquant la contribution des différentes 'sous-régions' wallonnes, ainsi que d'autres données plus détaillées.

1. LES APPRENANT(E)S

En ce qui concerne les apprenants, les principaux résultats de l'enquête 2000-01 ont déjà été analysés dans la section consacrée à l'évolution du secteur depuis 1990. Nous ne reprenons dès lors ici que les données qui n'ont pas encore été mentionnées ou explicitées précédemment.

Répartition des apprenants en Communauté française	Nbre d'opérat.	Nbre d'apprenants				
		n.a.	%	L & E	Autres opérat.	% L&E
Brabant Wallon	6	493	4,9	204	289	41
Centre-Borinage	6	498	5,0	170	328	34
Charleroi	9	1.084	10,8	639	445	59
Hainaut Occidental	4	404	4,0	309	95	76
Liège-Huy-Waremme	17	912	9,1	325	587	36
Luxembourg	1	518	5,2	518	0	100
Namur	16	932	9,3	20	912	2
Verviers	5	427	4,3	267	160	63
TOTAL WALLONIE 64 opérat. de formation (dont 8 régionales de L&E) + Coordin. L&E Wal.	65	5.268	52,5	2.452	2.816	47%
TOTAL BRUXELLES 44 opérateurs de formation + Coordin. L&E Bxl.	45	4.199	41,9	0	4.199	0%
ADEPPI Wal.	1	235	2,3	0	235	0
ADEPPI Bxl		325	3,2	0	325	0
TOTAL COMMUNAUTÉ FRANÇAISE 109 opérateurs de formation + Coordin. L&E Wal., L&E Bxl. et L&E Com.	112	10.027	100%	2.452	7.575	24%

Trois 'sous-régions' wallonnes (Charleroi, Namur et Liège-Huy-Waremme) se distinguent par un nombre d'apprenants nettement plus élevé, en rapport avec le plus grand nombre d'opérateurs d'alphabetisation implantés dans l'aire géographique.

Le poids relatif de L & E en tant qu'opérateur peut également varier considérablement. On a déjà mentionné qu'à Bruxelles, L & E n'intervient pas à ce titre. On retrouve une situation proche à Namur, où L & E venait seulement d'entamer une action directe avec le public. Au Luxembourg au contraire, L & E apparaît ici comme le seul opérateur¹ de cette région étendue, moyennant une importante délocalisation.

En effet, comme on a pu l'observer dans la liste des opérateurs donnée au début de cette publication, les régionales de L & E qui travaillent dans des zones plus rurales développent fréquemment des antennes locales pour rapprocher l'offre de formation du public. Les régionales où cette pratique est la plus développée sont L & E Luxembourg, L & E Hainaut occidental et L & E Brabant wallon.

1. Il n'existe à notre connaissance qu'un seul autre opérateur d'alphabetisation dans cette région; il n'a pas participé à l'enquête cette année.

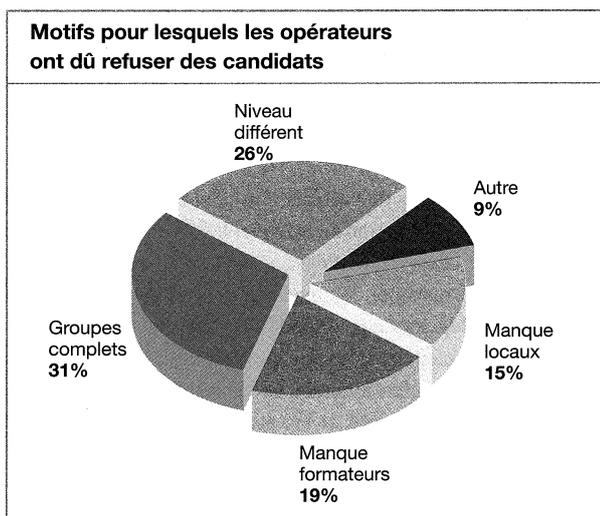
Cette année encore, de nombreuses demandes de formation ont dû être refusées

En 2000-01, on a enregistré plus de 3.000 demandes d'inscription qui n'ont pu être satisfaites pour différents motifs, le principal étant que l'organisme, ou du moins les groupes correspondant au niveau du candidat, affichaient "complet", le second étant qu'il n'y avait pas d'offre de formation correspondant à la demande. Dans cette catégorie, on retrouve notamment - mais pas seulement - des candidats qui s'adressent 'par défaut' au secteur de l'alpha en ce sens qu'ils sont trop scolarisés pour appartenir au public-cible, problématique qu'on a déjà évoquée plus haut.

Les autres motifs invoqués (manque de place, manque de locaux,...) reflètent la situation d'organismes qui refusent des candidats correspondant effectivement à leur public-cible alors qu'ils envisageraient volontiers d'accueillir un public plus nombreux s'ils en avaient les moyens - ce qui n'est pas le cas de tous, certains organismes arrivés à saturation ne souhaitant pas s'agrandir davantage.

Nombre d'apprenants pour lesquels un refus a été recensé

	Tot appr.	Tot refusés	Tx
Wallonie	5 268	729	13,8
Bruxelles	4 199	2 230	53,1
Adeppi Bxl & Wal	560	400	71,4
Total Com Fr	10 027	3 359	33,5



Le nombre considérable de refus recensés via l'enquête est cependant encore bien en-deçà de la réalité. D'une part, parce que c'est la première fois que cette question figurait dans le questionnaire, d'autre part parce qu'il est difficile pour des organismes déjà débordés de consacrer du temps et de l'énergie à enregistrer des demandes auxquelles ils ne peuvent de toute façon pas faire face. En ce sens, la forte différence entre les deux

Régions quant au 'taux' de refusés (14% en Région wallonne, 53% à Bruxelles) ne reflète pas tant une différence structurelle quant à l'équilibre entre offre et demande de formation qu'une différence de mobilisation à l'égard de ce problème. En effet, confronté à la pression des demandes non satisfaites, L & E Bruxelles a été à l'initiative d'une vaste campagne visant à les recenser pour pouvoir, chiffres en main, interpellier les pouvoirs publics. Il est clair que la mobilisation à Bruxelles a été plus forte qu'en Région wallonne; mais il est vraisemblable aussi que la pression de la demande y est plus aiguë, ne fut-ce qu'en raison de la plus grande proximité des organismes de formation.

La problématique de l'écart entre offre et demande ne s'exprime en effet pas de la même manière dans les zones de moindre concentration urbaine. Dans les régions moins densément peuplées, cette problématique est au contraire marquée par le fait que la demande latente ne trouve pas à s'exprimer, faute d'organismes suffisamment accessibles auxquels s'adresser. L'enjeu est dès lors davantage la qualité de la couverture géographique, et moins l'augmentation de la capacité d'accueil dans les centres déjà desservis.

Pour en revenir aux refus qui ont effectivement dû être opposés à des demandes explicites, on soulignera enfin que le 'taux' de refus le plus extrême (71%) est celui de l'Adeppi. Ceci met en évidence l'ampleur des besoins de formation de base des détenus, et les lacunes des politiques de (ré)insertion dans le système pénitentiaire de notre pays.

Les apprenants étrangers: migrations anciennes, migrations récentes et d'horizons multiples

Globalement, 80% des apprenants sont de nationalité étrangère, et on a vu que cette proportion avait peu varié depuis le début des années '90.

Mais d'une part les deux Régions diffèrent sur ce plan, la proportion d'apprenants étrangers étant moindre en Région Wallonne qu'à Bruxelles, et la plus faible parmi le public de l'Adeppi (en 2000-01: respectivement 75%, 90% et 51%). D'autre part, on accueille actuellement dans le secteur de l'alpha des apprenants venant d'horizons bien plus divers que précédemment. Les apprenants des nationalités 'traditionnellement' présentes dans les lieux d'alpha, en lien avec les politiques successives d'immigration de la main d'œuvre (Europe du sud, Maghreb ensuite, Turquie enfin), cèdent en effet progressivement le pas à des apprenants d'origines plus diverses, parmi lesquels les personnes originaires des pays de l'ex 'bloc de l'est' (Europe centrale et de l'est, Balkans) occupent néanmoins une part prépondérante.

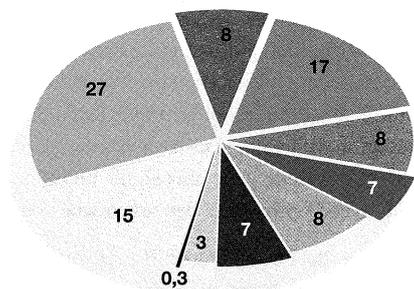
Comme à bien d'autres égards, le public de l'Adeppi est très différent sur ce plan de celui des autres opérateurs d'alphabetisation - bien que ce soit à vrai dire celui qui est le moins éloigné de la composition générale de la population résidant en Belgique.

C'est ce qu'illustrent les graphiques de la page suivante.

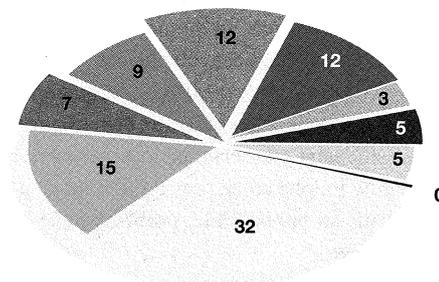
Apprenants belges et apprenants étrangers, selon leur nationalité (zones géopolitiques)

Maghreb
 Europe centrale et espace post-soviétique
 Balkans
 Turquie
 Afrique (hors Maghreb)

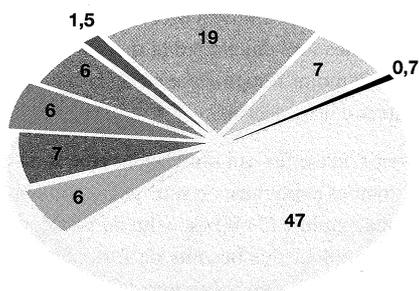
Proche et Moyen-orient (sauf Turquie)
 UE
 Asie
 Amérique latine
 Amérique du Nord



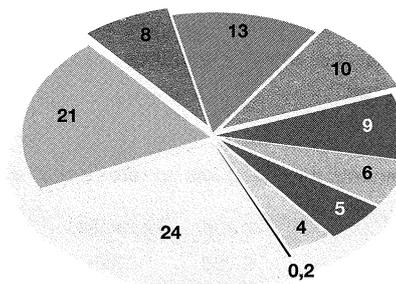
Wallonie (étr.: 75%)



Bruxelles (étr.: 90%)



Adeppli (étr.: 51%)



Total Communauté française (étr.: 80%)

La précarité des apprenants: un constat et des éléments de réponse

La majorité des apprenants vivent dans des conditions particulièrement difficiles et/ou précaires, et on a vu que cette situation a empiré au fil du temps. Bien que le statut des apprenants selon la source de leurs revenus ait déjà été envisagé dans ses grands traits dans l'analyse de l'évolution du public, il nous semble important de donner ici une image synchronique et plus détaillée des caractéristiques du public à ce point de vue. Les données chiffrées confirment en effet les témoignages des formateurs, à savoir qu'ils travaillent de plus en plus souvent avec des personnes submergées par les difficultés de leur vie quotidienne. Raison pour laquelle les acteurs de l'alphabétisation s'impliquent fréquemment dans des actions et des revendications d'ordre politique, qui concernent le droit des personnes à des conditions de vie dignes, le droit au travail, au logement, à la santé,... et bien sûr le droit de se former.²

Les actions intégrées

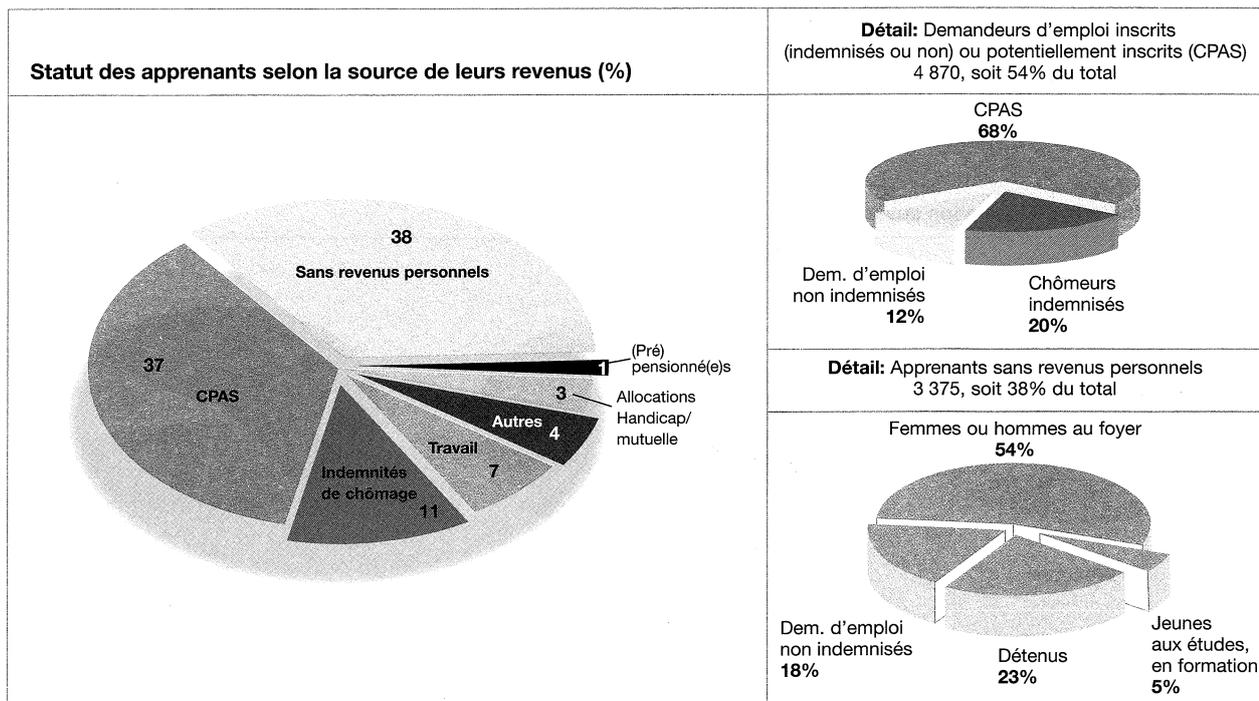
C'est parce qu'il est impossible - ou en tout cas pas souhaitable - de ne pas prendre en compte ces facteurs que l'alphabétisation n'est quasi jamais une offre de 'cours secs', mais qu'elle est intégrée à d'autres activités ou à d'autres services. En sorte que les participants trouvent, dans le lieu même de leur formation, un soutien et des outils pour chercher une issue à

leurs difficultés individuelles et collectives; qu'ils trouvent, dans la convivialité du groupe et le plaisir de découvertes un peu 'hors champ', des ressources pour se forger une identité positive ou tout simplement un moment de répit qui leur donne l'énergie de rebondir.

C'est une des raisons de préférer le modèle d'organisation du secteur de l'alphabétisation dans lequel les formations prennent place là où le besoin s'en fait ressentir: dans les organismes d'éducation permanente, les maisons de quartier, les maisons des femmes, les services sociaux, les centres culturels, les centres communautaires, les foyers d'accueil, les organismes d'insertion socioprofessionnelle, les entreprises, etc. Bref, des organismes dont l'objectif et les activités créent un contexte contribuant à donner à l'alphabétisation son véritable statut: être un outil et non une fin en soi.

2. Le 8 septembre 2000, des apprenants de toute la Communauté française se sont rencontrés pour débattre ensemble sur les conditions qui rendent possible une alphabétisation de qualité. Parmi les souhaits et revendications exprimés, la levée des obstacles pratiques et économiques au suivi de la formation revient souvent: gratuité du transport, prise en charge des frais de garderie, etc.

Les actes de cette Rencontre et du Colloque qui l'a suivie ont été publiés dans un numéro spécial du Journal de l'alpha (n° 119, nov. 2000: Alphabétisation: un droit pour tous).



Les deux catégories de loin les plus importantes sont les apprenants émergeant au CPAS et ceux qui ne sont pas personnellement titulaires d'un revenu.³

Parmi ces derniers, la majorité sont des femmes 'au foyer', ou plus largement des personnes en situation de dépendance économique par rapport à leur conjoint ou à leur famille. On retrouve également dans ce groupe des jeunes encore aux études ou en formation - dont 109 qui ont moins de 18 ans et ne devraient de ce fait pas se trouver en formation d'adultes, ainsi qu'on l'a exposé plus haut.

Figurent également dans ce groupe les détenus, qui suivent les formations principalement données par l'Adeppi, mais aussi par d'autres opérateurs travaillant en prison, comme L & E Charleroi.

Les Contrats de formation

En regroupant les catégories selon le critère 'inscrits comme demandeurs d'emploi', on observe que 17% des apprenants le sont en tout état de cause, qu'ils soient chômeurs indemnisés ou non, et que 37% (à savoir ceux qui émergent au CPAS) le sont soit effectivement soit potentiellement. Ceci est important à relever car les demandeurs d'emploi constituent le public cible prioritaire⁴ du dispositif *Contrat de formation*.

On a vu (cf. pp. 24-25) que seulement 11% de l'ensemble des apprenants bénéficiaient de cette mesure; mais même rapporté au nombre de demandeurs d'emploi, ce taux n'est encore que de 23% (1.133 *Contrats de formation* pour 4.870 demandeurs d'emploi effectifs ou potentiels). Or cette mesure permet précisément de lever certains des obstacles économiques et pratiques à la formation, au moins pour les stagiaires qui se forment dans la perspective d'améliorer leurs chances d'insertion professionnelle et suivent un horaire relativement intensif.

Notons enfin que, parmi les différentes réponses proposées quant au statut des apprenants, 'Autres' est souvent coché, bien que les catégories du questionnaire s'efforcent de recenser les différentes situations possibles. Ceci, joint au fait que cette question a un taux de réponse relativement faible (89%), porte à penser que derrière les 'Autres' et les non réponses se trouvent nombre de personnes dont le statut est particulièrement variable ou précaire, notamment celles qui n'ont pas encore pu régulariser leur situation.

Horaires de formation suivis ... et organisés

Cette donnée n'a pas été abordée dans l'analyse de l'évolution du secteur, parce qu'elle s'est avérée fort stable depuis 1994 (donnée non disponible auparavant). Elle est cependant intéressante à plusieurs égards car ici comme dans bien d'autres domaines, les pratiques des apprenants ne reflètent pas seulement leurs intentions mais également les caractéristiques de l'offre de formation dont ils doivent éventuellement se satisfaire.

3. La légère différence de pourcentage qu'on observe ici par rapport aux proportions données dans la section consacrée à l'évolution 90-2001 vient de ce que le calcul était effectué là sans la catégorie 'Autres', dont la signification a varié au cours de la période.

4. Prioritaire mais non exclusif, dans la mesure où le Forem ou Bruxelles-Formation acceptent de prendre en compte sous certaines conditions un quota de stagiaires ne répondant pas strictement à ce critère d'éligibilité.

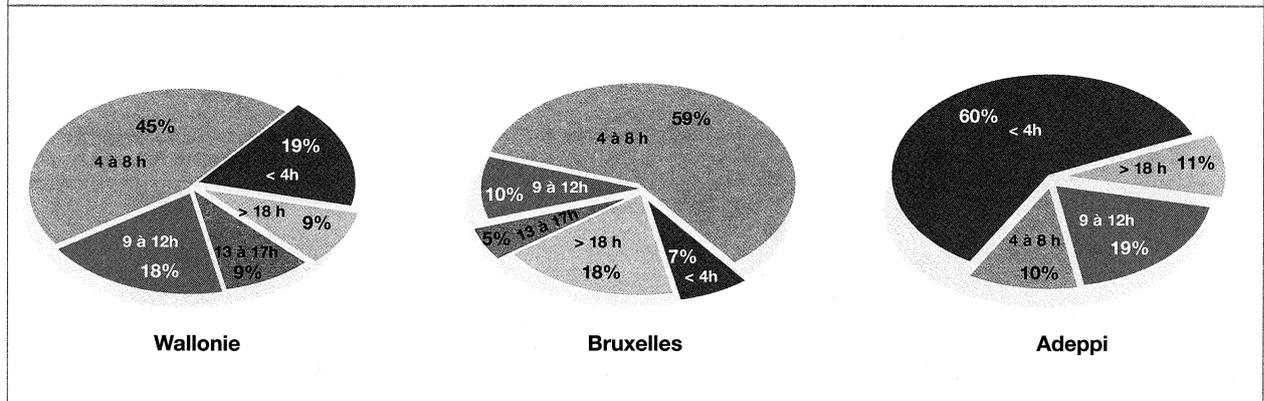
Total com. franç.

Nombre d'h. de formation suivies par semaine

	< de 4 h	4 à 8 h	9 à 12h	13 à 17h	18 h et +	Total
nbre. ap.	1.526	4.652	1.355	632	1.252	9.417
%	16%	49%	14%	7%	13%	100%

49% + 16% = 65%
Tx rép. 94%

Nombre d'heures de formation suivies par semaine



Les horaires légers

Dans l'ensemble, les 2/3 des apprenants suivent un horaire léger (maximum 8 h. par semaine). Les deux Régions sont fort similaires à cet égard, de même que l'Adeppi. Les différences apparaissent au sein de ce groupe, selon l'importance des horaires très légers (moins de 4h.), ainsi que dans le tiers restant, où Bruxelles compte un plus grand nombre d'horaires intensifs (18% des apprenants suivant au moins 18 h/semaine).

Il est important d'assurer une offre de cours correspondant aux demandes très diverses des publics et au temps variable que les apprenants peuvent ou veulent consacrer à la formation.

Si le tableau ci-dessus indique que les organismes s'efforcent de rencontrer les différents cas de figure, l'importance du groupe suivant un nombre très réduit d'h/semaine pose cependant question. D'une part quant à la validité pédagogique: un apprentissage si 'dilué' est-il favorable à la mémorisation; la lenteur des progrès n'est-elle pas un facteur de découragement, etc. D'autre part quant à l'adéquation réelle de l'offre à la demande - il n'est pas rare en effet que les personnes suivant un horaire si réduit soient en fait demandeuses d'un volume de cours plus important, que l'organisme n'est pas en mesure de leur offrir. C'est le cas pour les personnes qui suivent un 'module d'attente', n'ayant pas trouvé place dans un module à horaire plus consistant. C'est aussi le cas dans les associations où interviennent principalement des bénévoles, dont le temps de travail lui-même réduit ne permet pas d'organiser des modules plus importants.

Pour illustrer cette interaction entre la pratique des participants et l'offre de formation, on notera que sur l'ensemble des apprenants suivant au plus 8 h/semaine, 57% sont inscrits dans des organismes n'offrant pas de modules plus intensifs. En portant notre attention non plus sur les apprenants mais sur les opérateurs, on relèvera d'ailleurs que la majorité (57 sur 109, soit 52%) n'organisent pas de modules de plus de 8 h/semaine, l'offre de 7 d'entre eux se limitant à 4h/semaine.

La pratique d'un horaire léger n'est toutefois pas critiquable en soi. Lorsqu'elle ne procède pas d'un choix par défaut, elle peut s'avérer au contraire très intéressante. C'est le cas notamment des Ateliers pédagogiques personnalisés (APP), dans lesquels des apprenants déjà plus aguerris travaillent de manière autonome avec des outils mis à leur disposition, tout en bénéficiant du soutien d'un groupe et d'un formateur prêt à donner un coup de pouce. Dans le même ordre d'idées, les nombreux apprenants de l'Adeppi pratiquant l'horaire léger (60% suivent moins de 4h/semaine) y trouvent un soutien pour étudier les cours de l'Enseignement à distance.

Les formations intensives

Un apprenant sur cinq suit une formation intensive d'au moins 13 h/semaine, la majeure partie d'entre eux participant à des modules d'au moins 18 h. Il s'agit généralement de modules organisés dans le cadre des dispositifs d'insertion socio-professionnelle, qui exigent un minimum horaire, variable selon les Régions.

On a déjà évoqué plus haut l'enjeu d'augmenter le nombre de ces Contrats. Il rejoint en partie l'enjeu d'élargir l'offre de formations intensives. En 2000-01, un quart seulement des opérateurs (26 sur 109) organisaient des modules d'au moins 13 h/semaine.

Peu de cours en soirée

Dans l'ensemble, 91% des apprenants suivent les cours en journée. La participation en soirée est évidemment directement liée à l'importance de l'offre de cours du soir, et il est clair que ceux-ci sont plus difficiles à organiser. Seulement 26 organismes offraient des cours en soirée

Il est pourtant impératif de maintenir l'offre de cours en soirée (ou de la renforcer, là où elle est quasi inexistante) pour améliorer les chances des travailleurs, ou d'autres personnes non disponibles en journée, d'accéder à une formation de base.

Régions*	Moment de la formation				
	Journée	Soirée	Jour & soir	Total	Tx rép.
Wallonie n.a.	4.866	308	14	5.188	98%
%	94%	6%	0%	100%	
Bruxelles n.a.	3.350	471	54	3.875	92%
%	86%	12%	1%	100%	
Total	8.216	779	68	9.063	96%
%	91%	9%	1%	100%	

* Toutes les formations de l'Adeppi sont organisées en journée, pour des raisons inhérentes à l'organisation pénitentiaire.

2. LES FORMATEURS ET LES AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL

Au total, 886 personnes travaillaient en 2000-01 dans le secteur de l'alphabétisation, ce nombre comportant tant les formatrices et formateurs que le personnel administratif et les personnes assurant la coordination. Ces 886 personnes se répartissaient à raison de 432 rémunérés (49%) et 454 bénévoles (51%).

Le volume du personnel: comparaison du nombre de personnes et du temps de travail presté

De même que les commentaires précédents à propos des apprenants, l'analyse qui suit portera sur des données en *nombre de personnes*. Or le poids réel des membres du personnel dans le fonctionnement et les caractéristiques des équipes ne varie pas seulement en raison de leur nombre, mais surtout selon le temps qu'ils prestent effectivement au sein de ces équipes.

C'est bien sûr entre bénévoles et rémunérés que réside la différence majeure à cet égard, mais des variations importantes existent également au sein de chacun de ces deux groupes; ainsi, près de la moitié des rémunérés travaillent à temps partiel, et cela pour des durées elles-mêmes fort variables.¹

De fait, l'importance du personnel par rapport au nombre d'apprenants, et particulièrement le poids relatif des bénévoles, doivent être revus sérieusement à la baisse lorsqu'on les envisage sous l'angle du temps de travail presté, comme le montre le tableau suivant.

Au-delà des comparaisons qu'elle permet, la traduction en 'équivalent temps plein' met en évidence que ces données en nombre de personnes doivent toujours être relativisées. C'est un principe qu'il convient de garder en mémoire pour la lecture de ce qui suit, comme il prévalait d'ailleurs dans l'analyse des données concernant les apprenants.

Estimation du temps de travail en équivalent temps plein et du taux d'encadrement

	Nombre d'appren.	Personnel (en nombre de personnes)			Personnel en équival. temps plein			nbre moyen d'ap. par équiv. temps plein ^d
		Bén. ^a	Rém. ^b	Total	Bén. ^c	Rém.	Total	
Wallonie	5.268	275	209	484	54,5	147,8	202,3	26
Bruxelles	4.199	135	163	298	25,4	129,0	154,4	27
Adeppi	560	0	22	22	0,0	18,7	18,7	30
Com. Fr.	10.027	410	402	812	79,9	300,3	380,2	26
		50,5%	49,5%		21%	79%		

^a Sans les 44 bénévoles dont on ne connaît pas le nombre d'h. prestées par semaine.

^b Sans les rémunérés dont on ne connaît pas le nombre d'h. prestées par semaine et ceux qui, tout en étant membres effectifs du personnel, étaient au moment de l'enquête soit en pause-carrière, soit en congé maladie, etc. (30 personnes au total).

^c Base de l'estimation pour les bénévoles: 21 h prestées = 1 équivalent temps plein (le temps de travail renseigné pour les bénévoles est en effet généralement le nombre d'h. de 'face-à-face pédagogique').

^d A titre indicatif, le taux d'encadrement brut (le nombre total d'apprenants divisé par le nombre total de membres du personnel) ne serait que de 11 en moyenne.

1. Le temps de travail moyen du personnel à temps partiel correspond exactement à un mi-temps, mais c'est là une moyenne sur 194 personnes.

La place du bénévolat en alphabétisation

On a rappelé plus haut le rôle crucial joué par les bénévoles dans l'émergence et le développement des projets d'alphabétisation (voir pp. 14-15).

Même si les tendances actuelles sont à la professionnalisation, et si la contribution des bénévoles s'est amenuisée à mesure qu'un plus grand nombre de rémunérés pouvaient être engagés, il n'en reste pas moins que le bénévolat demeure une composante importante de l'alphabétisation, qui contribue à donner au secteur sa couleur particulière. Que les 51% de bénévoles ne représentent, comme on vient de le voir, qu'à peine plus du cinquième du temps de travail total ne change rien à ce phénomène.

Avant de présenter certains des traits qui caractérisent le personnel dans son ensemble, on examinera donc d'abord les données relatives aux bénévoles, ou plus exactement à l'interaction entre bénévoles et rémunérés.

Une contribution qui reste précieuse

Si certaines associations fonctionnent actuellement exclusivement avec du personnel rémunéré, le volume global des bénévoles reste important, et cela dans les deux Régions. A Bruxelles, les rémunérés sont depuis peu de temps plus nombreux que les bénévoles, mais ce n'est pas le cas en Région wallonne.

La proportion de bénévoles est donc moins importante à Bruxelles (44%) qu'en Wallonie (59%), bien qu'on observe aussi de fortes disparités au sein de cette dernière Région.

On relèvera ainsi que dans le Brabant wallon et le Hainaut occidental, les bénévoles constituent au moins 80% du personnel - mais seulement 36% à Charleroi. Luxembourg, Centre-Borinage, Namur, Liège et Verviers présentent des situations intermédiaires, comptant de 59% à 49% de bénévoles.

Cette disparité s'explique notamment par la volonté d'augmenter le nombre de lieux de formation dans les zones plus rurales, souvent par la création d'antennes décentralisées, afin de se rapprocher du public.² Ces groupes locaux sont généralement de petite taille, et ils sont par définition dispersés sur le

territoire. C'est donc une des situations où la contribution des bénévoles s'avère précieuse en termes économiques (temps de déplacement, frais de transport,...), et quant à la qualité du travail (connaissance des ressources locales, renforcement de la relation de proximité, ...).

La 'mixité' bénévoles/rémunérés: un critère de qualité

La participation de bénévoles est précieuse à bien d'autres égards encore, et surtout en tant qu'elle représente l'engagement de citoyens pour que le droit de tous à l'alphabétisation et à la formation de base devienne réalité.

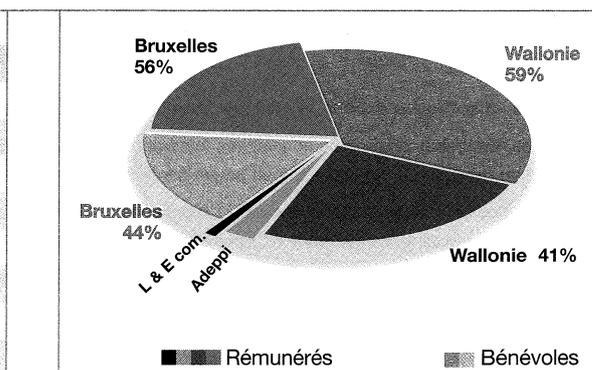
Cela implique toutefois une vigilance particulière quant aux conditions pour que le travail bénévole soit de qualité et satisfaisant pour toutes les parties (voir plus haut la position de Lire et Écrire à cet égard).

Une de ces conditions est que les bénévoles bénéficient d'un soutien solide: pour leur formation initiale et continuée, pour disposer de matériel et d'outils, pour participer à des échanges sur leurs pratiques et à une réflexion sur le sens de leur action, etc. Dans cette mesure, il est préférable que les bénévoles s'intègrent dans une équipe comptant un ou plusieurs membres expérimentés, disponibles pour leur apporter un soutien, organiser la coordination des actions et les échanges entre les acteurs - au niveau de l'équipe et, au-delà, avec d'autres acteurs du secteur. Toutes choses qui ne sont généralement possibles que lorsque des permanents rémunérés sont chargés de ces missions.

Or un examen plus fin des données montre que 19% des bénévoles travaillent dans un organisme qui ne compte, en tout cas pour le secteur 'alphabétisation', aucun rémunéré. Ces organismes, représentant 16% du total des opérateurs, sont généralement de taille réduite puisqu'ils accueillent seulement 7% des apprenants.

La majeure partie des apprenants (58%) suivent leur formation dans des organismes où interviennent, dans des proportions variables, des bénévoles et des rémunérés. Enfin, un peu plus du tiers (35%) se formaient auprès d'opérateurs fonctionnant exclusivement avec des travailleurs rémunérés.

Rémunérés et bénévoles, par Régions			
	Bén.	Rém.	Total
Bruxelles	144	181	325
%	44%	56%	
Wallonie	310	219	529
%	59%	41%	
Adeppi	0	23	23
L & E communautaire	0	9	9
Total Com. française	454	432	886
%	51%	49%	



2. La plupart des régionales wallonnes de Lire et Écrire (L&E Brabant wallon, Hainaut occidental, Liège-Huy-Waremme, Luxembourg et Verviers) ont un modèle de fonctionnement de ce type: un ou deux lieux de formation intensive où interviennent principalement des rémunérés, et de nombreuses antennes décentralisées dans lesquelles des bénévoles travaillent en horaire plus léger avec de petits groupes, voire en cours individuels.

Temps de travail hebdomadaire des bénévoles, et 'longévité' dans l'organisme

La majorité des bénévoles (88%) prestent de 2 à 6 h. par semaine, 8% y consacrent plus de 6h, tandis que 5% consacrent moins de 2h. par semaine à l'alpha.

Dans tous les cas, mais plus particulièrement pour les bénévoles prestant un nombre d'heures réduit, il y a un équilibre à établir, propre à chaque situation particulière, entre l'apport du bénévole et la charge que représente sa formation, la supervision, le travail de relais et de coordination, etc.

La contribution des bénévoles aux projets d'alphabetisation s'avère évidemment d'autant plus intéressante qu'ils s'engagent pour une plus longue durée dans cette démarche. La 'longévité' permet une stabilité de la relation pédagogique, et offre plus de garanties quant à la qualité de l'intervention des bénévoles: expérience, amélioration de leurs compétences via des formations continuées, etc. Elle diminue aussi la charge d'avoir à réassurer constamment la formation initiale de nouveaux formateurs.

Dans l'ensemble, la situation sur ce plan est favorable, puisque 15% seulement des bénévoles étaient des 'nouveaux', collaborant depuis moins de 6 mois aux projets, tandis que plus de la moitié y travaillaient depuis plus de deux ans.

Statut socio-professionnel des bénévoles

Enfin, en ce qui concerne le statut qu'ont par ailleurs les bénévoles, on notera que les (pré)pensionnés constituent la catégorie la plus importante (50%). Viennent ensuite (32%) les personnes plus jeunes mais n'exerçant pas non plus une autre activité professionnelle, tout en n'étant pas demandeuses d'emploi - il s'agit généralement de 'femmes au foyer' ou d'étudiants. 11% des bénévoles sont des personnes qui travaillent par ailleurs, tandis que les chômeurs constituent la catégorie la plus petite (7%) - non sans raison.

L'intégration de chômeurs dans les équipes pose en effet question au plan éthique et pratique: injustice de la gratuité en regard

de prestations similaires et rétribuées, alors que ces bénévoles sont bel et bien demandeurs d'un emploi; risque d'un moindre investissement dans la recherche d'un emploi rémunéré, sans oublier les démarches administratives relatives à l'occupation bénévole de chômeurs. Et cela bien que l'engagement dans un bénévolat puisse présenter des avantages pour les chômeurs eux-mêmes: sentiment d'utilité, contacts, développement de compétences valorisables sur le marché du travail - tous avantages qu'ils retireraient encore bien mieux s'ils pouvaient être engagés effectivement comme travailleur.

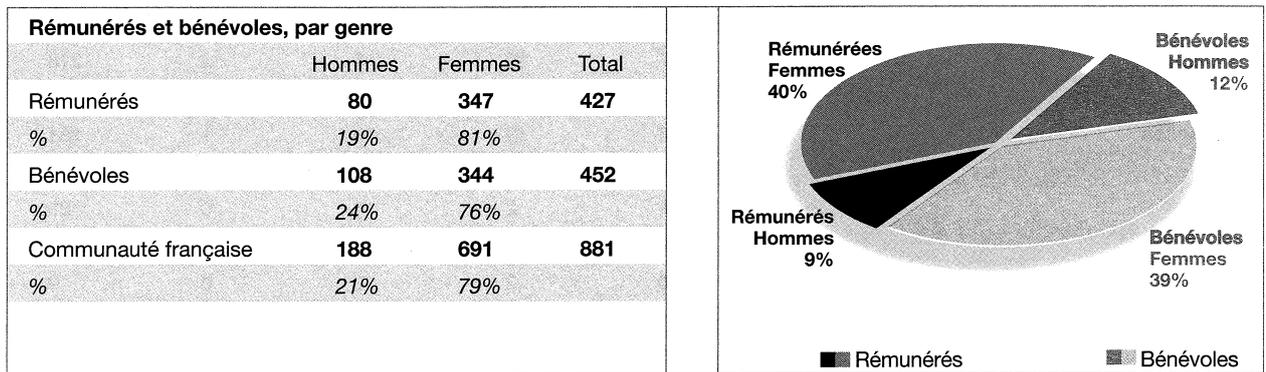
Caractéristiques générales du personnel

Une majorité de femmes

A l'instar du public, le personnel est majoritairement constitué de femmes et ceci dans une proportion encore plus importante: 78%, alors que les femmes constituent 58% du public.

Si cette sur-représentation des femmes est à mettre en lien avec le nombre d'organismes s'adressant exclusivement à des femmes (le quart d'entre eux, rappelons-le), elle constitue surtout un exemple de plus de la division traditionnelle du travail selon les sexes: aux femmes reviennent les métiers de l'aide et des soins aux personnes, les métiers requérant une bonne maîtrise de la langue, un intérêt pour la communication et l'écoute, l'enseignement, etc. - mais également les emplois dans les secteurs économiquement les moins 'payants'. Il n'est à cet égard pas étonnant que la proportion d'hommes soit un peu plus importante parmi les bénévoles, là où la dimension économique n'entre pas en jeu.

On peut aussi faire l'hypothèse que l'accroissement des moyens dont dispose le secteur (qui permet progressivement de stabiliser les emplois, d'aligner les barèmes sur les fonctions effectivement exercées, etc.) le rendra plus attractif pour les hommes. Qu'on doive une telle évolution, dont on observe actuellement les signes avant-coureurs, à ce qui relève somme toute de la perpétuation des inégalités liées au genre, n'enlèvera rien à son avantage: permettre que les équipes présentent un profil de mixité plus équilibré qu'actuellement.



La différenciation des fonctions

Durant de longues années, les questions de l'enquête concernant le personnel portaient en fait, par leur formulation, sur *les formateurs*. Il faut attendre l'enquête de '97-98 pour que ces questions, en grande partie inchangées, soient posées à propos *du personnel*, et qu'apparaisse concomitamment une nouvelle interrogation sur les différentes fonctions exercées par les membres de l'équipe. Comme c'est souvent le cas, ce changement de termes suivait une évolution déjà largement amorcée. Le secteur avait été marqué à ses débuts, et jusqu'au milieu des années '90, par une grande polyvalence des membres de l'équipe, chaque formateur contribuant peu ou prou au travail administratif, à l'accueil et à l'accompagnement des apprenants, à la maintenance, etc. Ce mode d'organisation collectif-spontané a progressivement cédé le pas à une organisation plus structurée, avec une division du travail plus importante à mesure que le personnel croissait, que les exigences quant à la qualité pédagogique se précisaient en fonction de l'expérience acquise au fil du temps, et que de nouvelles sources de financement exigeaient plus de rigueur et/ou plus de paperasserie (comptage des heures de formation, critères d'éligibilité des publics dans les différents programmes, comptes à tenir et rapports d'activité à produire selon des logiques souvent différentes en fonction des subventions, etc.).

Dans ce contexte, des fonctions spécialisées sont apparues. Et même si les personnes qui assurent la coordination générale, la supervision pédagogique, l'accueil, l'animation des équipes bénévoles, ... conservent souvent un volume de formation pour 'garder le contact' (avec le public, la didactique), il ne représente qu'une part minime de leur temps de travail. Une telle répartition des fonctions ne se retrouve évidemment pas parmi les bénévoles, qui interviennent presque tous (97%) en tant que formateurs - bien qu'il soit vraisemblable que dans les associations principalement bénévoles les formateurs ont le même genre de polyvalence que celle qui caractérisait l'alpha à ses débuts.

La proportion de formateurs est très similaire dans les deux Régions, les différences ne se marquant qu'au niveau des plus petites catégories. La Wallonie se distingue ainsi par une plus grande fréquence de la fonction de coordination, ce qui peut se lire en relation avec le plus grand nombre de bénévoles, qu'il faut organiser, former, accompagner. A Bruxelles, c'est la fonction 'accueil et orientation' (fonction englobant aussi l'accompagnement) qui est relativement plus fréquente, ce qui peut être mis en relation notamment avec la plus forte pression de la demande, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus.

Rémunérés selon leur fonction principale

	Coordination	Formation	Administration	Accueil & orientation	Autre	Total
Wallonie	45	147	19	5	2	218
%	21	67	9	2	1	
Bruxelles	27	115	19	19	1	181
%	15	64	10	10	1	
Adeppi	0	21	2	0	0	23
%	0	91	9	0	0	
L&E Com.	7	0	2	0	0	9
%	78	0	22	0	0	
TOTAL	79	283	42	24	3	431
%	18	66	10	6	1	

Qualification du personnel

Un niveau antérieur généralement élevé...

Le niveau d'études des rémunérés et des bénévoles est très similaire, si ce n'est qu'on ne compte quasiment pas de bénévoles A4 ou A3 - mais ces niveaux sont également rares parmi le personnel rémunéré. Le tableau qui suit présente donc globalement le personnel selon ce critère.

Dans l'ensemble, les 3/4 du personnel sont de niveau A1 (48%) ou universitaire (27%).

Ce niveau de formation élevé du point de vue des critères administratifs (diplômes officiels, par opposition à la qualification liée à l'expérience ou aux formations internes, propres au secteur) est intéressant à souligner dans la perspective des relations avec les pouvoirs publics ou avec des partenaires sensibles aux critères de la fonction publique (écoles de promotion sociale, Forem et Bruxelles-Formation, etc.).

... mais qui n'étudie pas la nécessité de formations spécifiques

Il y a néanmoins d'excellents formateurs en alpha qui n'ont pas un diplôme élevé, et à l'inverse, ce dernier ne constitue pas en soi une garantie. Outre les dispositions personnelles, la qualité des formateurs résulte bien plus des formations de formateurs, de l'expérience de travail en alpha, de la continuité d'une réflexion pédagogique et socio-politique, au sein de l'équipe et dans des carrefours plus larges. C'est donc un enjeu prioritaire de développer les formations de formateurs d'une part, d'autre part de faire reconnaître les qualifications acquises dans le secteur.

Rappelons à cet égard que les 'régionales' de *Lire et Écrire* organisent chaque année une trentaine de modules de formation de formateurs (formation initiale et formation continuée), pour un total d'environ un millier d'heures - formations auxquelles participent chaque année près de 400 intervenants.

Par ailleurs, *Lire et Écrire* travaille actuellement à la création d'une formation certifiée d'*Animateur en alphabétisation*, formation qui serait organisée dans le cadre de l'enseignement de promotion sociale.

Rémunérés et bénévoles, selon leur niveau d'études

	A4	A3	A2	A1	Universitaire	Tot
Wallonie	6	23	109	252	112	502
%	0	3	24	49	23	
Bruxelles	4	11	45	141	108	309
%	1	4	15	46	35	
TOTAL*	10	36	160	405	231	842
%	1	4	19	48	27	

* inclus: personnel de l'Adeppi (22 rém.) et de L&E com. (9 rém.)

Tx de rép.: 95%

Orientation des études antérieures du personnel

En ce qui concerne l'orientation première du personnel, les deux Régions présentent un profil très comparable. Les différences entre rémunérés et bénévoles sont par contre significatives, comme le montre le tableau suivant.

Rémunérés et bénévoles, selon l'orientation de leur formation initiale

	Péda. ^a	Socio-psy ^b	Autre	Total
Rémunérés	159	120	148	427
%	37	28	35	
Bénévoles	195	55	152	402
%	49	14	38	

Tx de rép.: 95%

^a Formations pédagogiques: instituteurs, régents, détenteurs d'une licence débouchant vers l'enseignement, agrégés, pédagogues, psychopédagogues, logopèdes, etc.

^b Formations socio-psychologiques: animateurs, éducateurs, assistants sociaux, sociologues, licenciés en science du travail, en communication sociale, psychologues, etc.

Tant les rémunérés que les bénévoles ont plus fréquemment, au départ, une formation à orientation pédagogique. Mais cette caractéristique est nettement plus marquée chez les bénévoles, ce qui peut être mis en rapport avec le nombre d'enseignants pensionnés parmi eux.

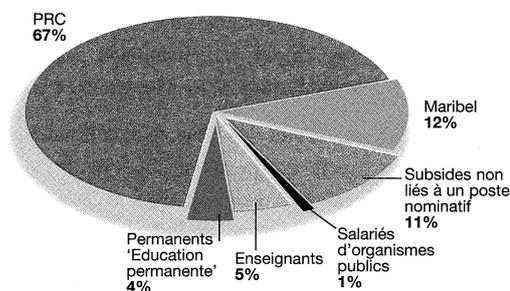
Près de 30% des rémunérés ont eu une formation initiale les orientant vers les métiers du secteur social, psycho-social, ou socio-culturel - des formations qu'on rencontre plus rarement chez les bénévoles. Par ailleurs, on trouve dans les deux catégories un bon tiers de personnes dont la formation initiale ne présente pas de lien particulier avec l'alphabétisation.

Que les membres du personnel viennent d'horizons aussi divers du point de vue de leur formation initiale est certainement une des richesses du secteur, chacun apportant des savoir-faire et des priorités spécifiques qui éclairent les différentes facettes du travail d'alphabétisation.

Le mode de financement des emplois comme révélateur de l'organisation du secteur et de son évolution

Ce dernier volet de l'analyse des résultats de l'enquête 2000-01 procède de données concernant uniquement les rémunérés, puisqu'il s'agit des modalités de financement des emplois. Toutefois, au-delà du comptage des différents types de postes, ces données sont révélatrices de l'organisation de l'ensemble du secteur - de sa structure de fond comme de ses tendances plus récentes.

Rémunérés, selon le financement de leur emploi



Le nombre de postes recensés (454) est supérieur à celui des rémunérés (432), du fait qu'un même travailleur peut avoir plusieurs statuts (par ex. un mi-temps ACS et un mi-temps Maribel, etc.). Les proportions illustrées par le graphique sont calculées sur un total de 405 postes, déduction faite des non-réponses (9) et de la catégorie 'Autres' (40), trop floue pour qu'on puisse l'interpréter.

La grande majorité des postes (270, soit 67%) sont financés via les *Programmes de résorption du chômage* (PRIME, ACS, TCT, FBIE), qui constituent la source de subvention la plus importante des associations.³

Bien qu'ils aient au départ souvent été désignés (et dénigrés) comme 'sous-statuts', l'octroi de ces postes a véritablement été le levier du développement du secteur. Et cela d'autant qu'ils pouvaient être valorisés comme 'contrepartie nationale' dans le cadre des programmes européens (tels que le FSE d'abord, bien d'autres ensuite), ce qui permettait en quelque sorte de 'doubler la mise' et de disposer de budgets pour le fonctionnement et/ou pour l'engagement d'autres travailleurs.

3. Voir plus haut l'article Statut, reconnaissance, orientation et financement des associations.

Le groupe des 11% engagés sur des 'subsidés non liés à un poste nominatif'⁴ s'est d'ailleurs constitué en partie grâce à ce mécanisme. Il tient aussi au développement des formations réalisées dans le cadre de conventions avec le Forem et Bruxelles-Formation.

Participer aux programmes européens et engager des partenariats avec les Offices régionaux de l'emploi et de la formation nécessitait une ingénierie administrative et comptable à laquelle le personnel traditionnel de l'alphabétisation n'était pas du tout préparé. Le passage à ce type d'actions a marqué un tournant décisif dans la professionnalisation du secteur, tout au moins en ce qui concerne les compétences requises de ses cadres et du personnel administratif. De manière plus générale, les opérateurs qui se sont engagés dans ce type d'action ont dû apprendre à composer, sous certaines réserves, avec des contraintes sans rapport évident avec leurs objectifs pédagogiques, et parfois même en contradiction avec leurs orientations socio-politiques.

Le groupe constitué du personnel engagé via le dispositif récent du Maribel social (12%) reflète lui une autre étape, qui concerne davantage la structuration du secteur de l'alpha. Pouvoir bénéficier de postes dans le cadre du Maribel a nécessité, pour atteindre le volume requis de travailleurs, que plusieurs associations se regroupent⁵ et s'affilient à la même Commission paritaire (la CP 329, propre au secteur non-marchand). Ce regroupement a contribué, dans la foulée, à la constitution d'une délégation syndicale des travailleurs des associations regroupées - premier jalon d'une harmonisation de leurs conditions de travail, et donc d'une amélioration pour les moins bien lotis.

Le groupe bien plus réduit des 'Permanents Éducation permanente' (4%) correspond aux postes attribués par la Communauté française aux organismes reconnus dans le cadre du décret de 1976 relatif à l'*éducation permanente des adultes*.

Depuis l'origine, ce décret n'a pas pu donner vraiment sa pleine mesure, notamment parce que les cadres chargés de mettre en œuvre son ambitieux programme n'ont pu être engagés qu'en nombre très réduit, faute de moyens. Pourtant, c'est bien ce programme - dans lequel la formation est conçue comme moyen d'analyse critique et outil d'émancipation - que les opérateurs du secteur invoquent le plus souvent comme bannière de ralliement. Un tiers des associations se définissent en effet d'abord comme organisme d'éducation permanente, quelles que soient par ailleurs leurs autres orientations ou leurs autres reconnaissances. C'est l'orientation qui est la plus souvent mentionnée, avant même l'alphabétisation.⁶

La faible proportion de 'Permanents Éducation permanente' dans les équipes est donc peu représentative de ce qui mobilise nombre d'acteurs du secteur. La refonte du *décret éducation permanente*, actuellement en chantier, contribuera vraisemblablement à réduire ce paradoxe.

La présence de salariés d'organismes publics (1%) et d'enseignants (5%) parmi le personnel recensé par l'enquête reflète quant à elle les partenariats qui se sont progressivement développés entre les associations et d'autres organismes concernés d'une manière ou d'une autre par l'alphabétisation et l'éducation de base des adultes: cpas, organismes communaux ou provinciaux (services sociaux, ALE, bibliothèques, écoles, etc.), ainsi que certaines écoles de promotion sociale.

Un mot enfin sur la catégorie 'Autres', qui n'est pas illustrée sur le graphique, mais dont l'importance est étonnante (9% des postes).

L'importance de cette catégorie fourre-tout nous indique qu'il y a un travail à réaliser, en commun avec les opérateurs, pour que non seulement la classification des types d'emplois rende compte au mieux des différentes situations, mais surtout pour que chacun s'entende sur la logique et le sens des catégories utilisées.

Sont en effet rangés dans 'Autres', notamment, des postes tels que vacataires (par ex. des artistes animant un atelier), jobistes, personnel de maintenance, etc. La catégorie est donc utilisée pour regrouper des emplois qui sortent des cadres classiques ou n'appartiennent pas au noyau central de l'équipe, alors que la logique de classification selon le financement des postes eût commandé de les ranger parmi les '*emplois financés par une subvention non liée à une personne déterminée*'. Il est par ailleurs probable que l'introduction de cette notion dans le dernier questionnaire (les enquêtes antérieures parlaient d'emplois '*sur fonds propres*') a semé le doute dans l'esprit des répondants. Car tant que figurait dans le questionnaire l'expression '*fonds propres*', qui est moins exacte mais appartient au vocabulaire courant des opérateurs, la catégorie 'Autres' n'a jamais atteint les proportions qu'on lui voit ici.

Il peut sembler dommage de clore sur une zone d'ombre le commentaire d'une enquête qui offre généralement des taux de réponse élevés et des informations très précises.

Il nous apparaît au contraire que cela met en évidence l'effort considérable produit par les acteurs de l'enquête - ceux qui communiquent les données et ceux qui les récoltent - pour construire, progressivement, des outils d'analyse et un vocabulaire communs. Outils et vocabulaire indispensables pour pouvoir communiquer, réfléchir et agir sur notre propre fonctionnement, et pour pouvoir en donner une image lisible à l'extérieur.

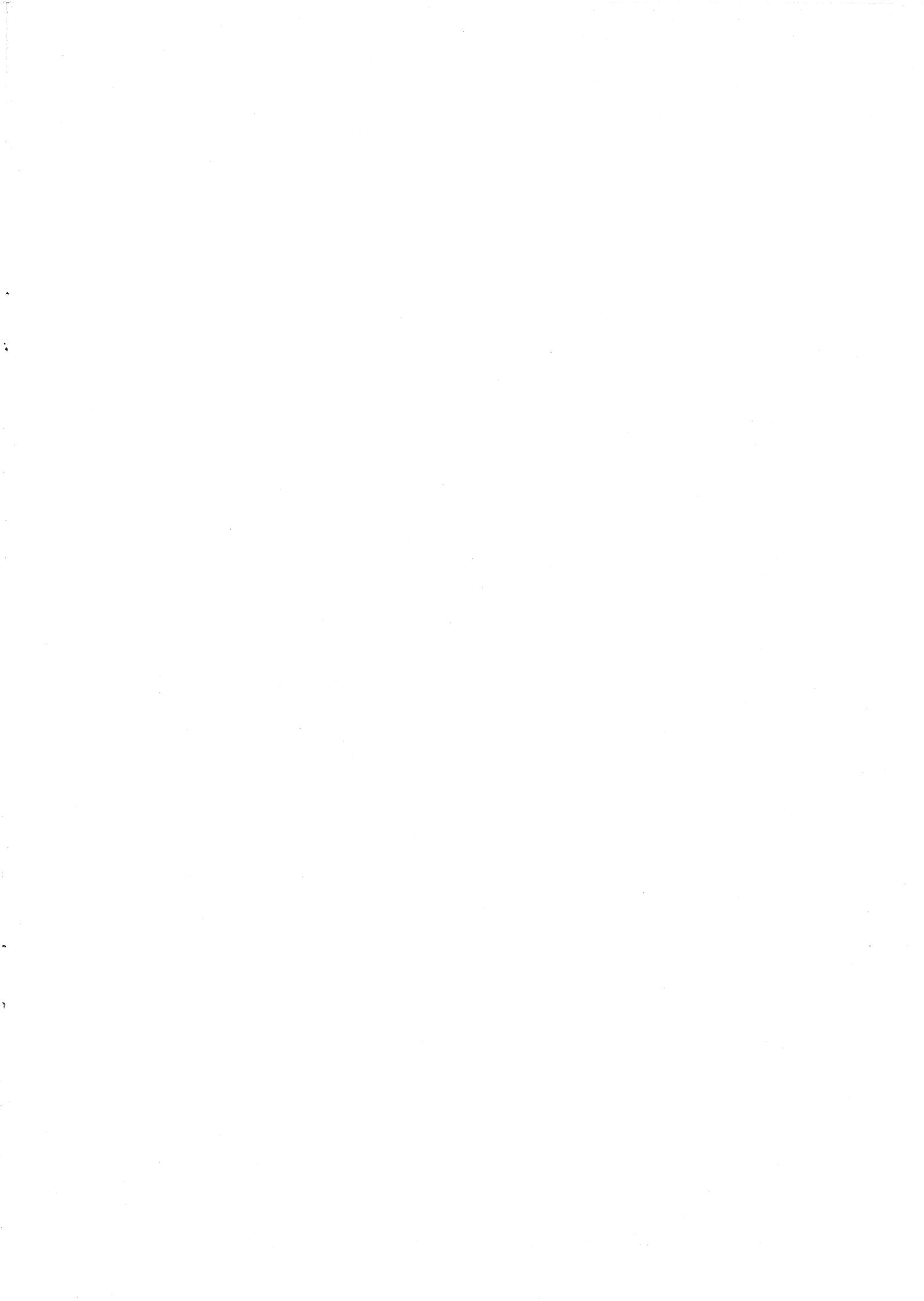
Si dans ce cas-ci, ce vocabulaire concerne des catégories un peu froides, dont on a tiré ensuite des statistiques qui semblent à beaucoup plus froides encore, un autre chantier est actuellement en cours pour mettre en commun le lexique extrêmement varié par lequel nous désignons nos pratiques.

Aussi avons-nous le projet de réaliser prochainement, en pendant de ce numéro consacré aux *chiffres de l'alpha*, un numéro dont le sujet sera cette fois *les mots de l'alpha*. Vos suggestions sont d'ores et déjà les bienvenues.

4. On entend par là des subventions pouvant couvrir des frais de personnel quel que soit le travailleur affecté au projet, et pour un temps de travail variable (au même titre que des frais de fonctionnement), à contrario des subventions pour les postes PRC, Maribel ou 'Permanent Éducation permanente', qui sont accordées pour un temps de travail déterminé et une personne déterminée répondant à certaines conditions (durée de chômage, niveau prévu pour le poste, etc.).

5. Principalement les asbl Lire et Écrire, mais d'autres associations se sont également jointes au regroupement.

6. Voir plus haut l'article Statut, reconnaissance, orientation et financement des associations.





LIRE ET ECRIRE COMMUNAUTAIRE

rue Antoine Dansaert 2a - 1000 Bruxelles
tél. 02 502 72 01 - fax 02 502 85 56
courriel: lire-et-ecrire@lire-et-ecrire.be

LIRE ET ECRIRE BRUXELLES

rue d'Alost 7 - 1000 Bruxelles
tél. 02 213 37 00 - fax 02 213 37 01
courriel: coordination.bruxelles@lire-et-ecrire.be

LIRE ET ECRIRE EN WALLONIE

quai de Flandre 7 - 6000 Charleroi
tél. 071 20 15 20 - fax 071 20 15 21
courriel: coordination.wallonnie@lire-et-ecrire.be

LIRE ET ECRIRE BRABANT WALLON

boulevard des Archers 21 - 1400 Nivelles
tél. 067 84 09 46 - fax 067 84 42 52
courriel: brabant.wallon@lire-et-ecrire.be

LIRE ET ECRIRE CENTRE-BORINAGE

rue des Amours 3 - 7100 La Louvière
tél. 064 26 09 74 - fax 064 23 80 25
courriel: centre.borinage@lire-et-ecrire.be

LIRE ET ECRIRE CHARLEROI

avenue des Alliés 19 - 6000 Charleroi
tél. 071 31 15 81 - fax 071 33 32 19
courriel: charleroi@lire-et-ecrire.be

LIRE ET ECRIRE HAINAUT OCCIDENTAL

quai Sakharov 31 - 7500 Tournai
tél. et fax 069 22 30 09
courriel: hainaut.occidental@lire-et-ecrire.be

LIRE ET ECRIRE LIÈGE-HUY-WAREMME

rue Wiertz 37 B - 4000 Liège
tél. 04 226 91 86 - fax 04 226 67 27
courriel: liege.huy.waremme@lire-et-ecrire.be

LIRE ET ECRIRE LUXEMBOURG

Grand Place 7 - 6880 Bertrix
tél. 061 41 44 92 - fax 061 41 41 47
courriel: luxembourg@lire-et-ecrire.be

LIRE ET ECRIRE NAMUR

rue Relis Namurwès 1 - 5000 Namur
tél. 081 74 10 04 - fax 081 74 67 49
courriel: namur@lire-et-ecrire.be

LIRE ET ECRIRE VERVIERS

boulevard de Gérardchamps 4 - 4800 Verviers
tél. 087 35 05 85 - fax 087 31 08 80
courriel: verviers@lire-et-ecrire.be

CENTRES DE DOCUMENTATION

En Wallonie:

contacter la régionale la plus proche
à Liège:

Lire et Ecrire Liège-Huy-Waremme
(voir adresse ci-dessus)

A Bruxelles:

Collectif Alpha
rue de Rome 12 - 1060 Bruxelles
tél. 02 538 36 57 - fax 02 538 27 44

Avec le soutien du Service
de l'Éducation permanente de
la Communauté française de Belgique



Consultez notre site sur Internet
(avec liens vers les sites régionaux)

www.lire-et-ecrire.be